



# Conseil municipal du 1 février 2021

## Procès-verbal

L'an deux mille vingt-et-un, le premier février à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de la Ville de Valence se sont réunis en séance publique dans l'amphithéâtre de l'IFRSS, sur la convocation qui leur avait été adressée par Monsieur le Maire le 26 janvier deux mille vingt-et-un. L'examen de l'ordre du jour et les débats le concernant ont commencé à dix-huit heures.

Nombre de membres du Conseil Municipal 49

Nombre de Conseillers Municipaux en séance 44

Nombre de Conseillers Municipaux représentés 4

Nombre de Conseillers Municipaux absents 1

Mesdames les Conseillères Municipales et Messieurs les Conseillers Municipaux :

### Etaient présent(e)s:

M. Nicolas DARAGON, Maire

- Les adjointes au Maire et les adjoints au Maire

Mme Véronique PUGEAT – M. Franck SOULIGNAC – Mme Annie-Paule TENNERONI – M. Lionel BRARD – Mme Nathalie ILIOZER – M. Laurent MONNET – Mme Cécile PAULET – Mme Kérha AMIRI – M. Franck DIRATZONIAN-DAUMAS – Mme Marie-Françoise PASCAL – M. Sylvain FAURIEL – Mme Peggy OBERT – M. Renaud POUTOT – M. Georges RASTKLAN

- Les conseillères municipales déléguées et les conseillers municipaux délégués

Mme Laurence DALLARD – Mme Martine PERALDE – Mme Morgane SAILLOUR – M. Adem BENCHELLOUG – M. Jean-Luc CHAUMONT – Mme Nancie MASSIN – M. Thomas BLACHE – Mme Michèle RAVELLI – M. Claude CALANDRE – Mme Marie-José SEGUIN – M. Pierre BREDEAU – Mme Virginie RIOLI – M. Dominique REYNAUD – Mme Gayanée MARKARIAN – M. Yasin YILDIRIM – M. Alexandre DESPESE – Mme Déborah REYNAUD – M. Mactar SENE – Mme Monica DA SILVA – M. Bruno CHAFFOIS – Mme Virginie THIBAUDEAU – M. Louis PENOT – Mme Manon BELDA – Mme Adeline TERRAIL

### **Service du conseil municipal**

Place de la Liberté – 26000 Valence - Tel : 04 75 79 20 57 / 04 75 79 20 48 - Fax : 04 75 79 20 02

- Les conseillères municipales et les conseillers municipaux

Mme Annie ROCHE – M. Jean-François GALLAND – M. Jimmy LEVACHER – M. Florent MEJEAN – M. Olivier AMOS

**- Etaient excusé(e)s représenté(e)s :**

- Les adjointes au Maire et les adjoints au Maire

M Pierre-Olivier MAHAUX donne pouvoir à Mme Peggy OBERT

- Les conseillères municipales déléguées et les conseillers municipaux délégués

Mme Marie CORNUT-CHAUVINC donne pouvoir à M. Mactar SENE

Mme Anne JUNG donne pouvoir à M. Alexandre DESPESSE (jusqu'à son arrivée à 19h17 soit pour le vote du point 3)

- Les conseillères municipales et les conseillers municipaux

Mme Malika KARA LAOUAR donne pouvoir à Jean-François GALLAND

**Etaient absent(e)s :**

- Les adjointes au Maire et les adjoints au Maire

- Les conseillères municipales déléguées et les conseillers municipaux délégués

- Les conseillères municipales et les conseillers municipaux

M. Alain AUGER

La séance est ouverte à dix-huit heures.

Monsieur le Maire prononce un discours en hommage aux deux victimes du 28 janvier 2021 à Valence et Guilhaud-Granges.

Chers membres de notre Conseil municipal,

Chers Valentinois,

Jeudi dernier au matin, par deux fois la folie dans ce qu'elle peut avoir de plus lâche, de plus abjecte, de plus cruelle, a frappé Valence et notre voisine Guilhaud-Granges.

Étreints par l'émotion, bouleversés par cette tragédie qui touche au cœur notre bassin de vie, c'est au nom de notre Conseil municipal que je souhaite ce soir témoigner de notre tristesse, de notre chagrin, de notre compassion aux familles et aux proches de ces deux victimes ainsi qu'à l'ensemble de leurs collègues particulièrement affectés.

Depuis quatre jours tous nos songes se tournent vers eux tant la stupeur et la sidération nous horrifient.

Dès le lever du jour, un homme de 45 ans a entrepris une expédition macabre, réfléchie, « préméditée », froidement préparée.

A 8 h 30, il fait raisonner la mort une première fois en abattant Patricia PASQUION, mère de deux enfants, employée de l'agence Pôle emploi de Valence, avant de tuer à quelques kilomètres de là, Géraldine CACLIN, elle aussi mère de deux enfants, DRH de l'entreprise Faun.

Un parcours meurtrier qui heureusement a pris fin lorsque l'homme fut arrêté sur le pont Mistral, alors qu'il tentait de fuir, l'équipage de police faisant le choix de prendre le risque de le percuter de plein fouet pour interrompre sa course.

Voilà l'horreur des faits face à laquelle nous sommes tous profondément choqués et dont la brutalité nous bouleverse et continuera pour longtemps de nous bouleverser.

Devant cet épouvantable et funèbre itinéraire, je tiens à saluer le sang-froid des personnels de l'agence pôle emploi qui ont tenté de réanimer leur collègue avant l'arrivée des secours (je sais qu'il en fut de même chez Faun). Mais aussi l'inimaginable présence d'esprit (dans de pareilles circonstances), de l'agent qui a relevé la plaque d'immatriculation et la description du véhicule avec lequel le meurtrier venait de s'enfuir. Des renseignements qui furent éminemment précieux dans le déroulé des événements qui allaient suivre.

Je tiens également à saluer l'action héroïque des forces de l'ordre qui ont neutralisé le suspect, sans leur intervention rapide et courageuse le tribut aurait pu être plus lourd encore. Nul ne sait jusqu'où aurait pu nous amener cette folie meurtrière.

C'est pourquoi, je propose ce soir au nom de notre Conseil municipal, que la médaille de la ville soit remise à ces trois fonctionnaires de police qui ont interpellé le tueur : Commandant Joël, Major Jacques, Gardien de la paix Sébastien (dont l'épouse travaille à la ville de Valence).

Je tiens par ce geste à réaffirmer la confiance qui est la nôtre et à témoigner notre admiration pour les membres de nos forces de l'ordre qui travaillent dans des conditions extrêmes, jours après jours, et luttent avec un courage, un professionnalisme exemplaire et un dévouement hors du commun, afin de maintenir les conditions de notre sécurité au quotidien.

Enfin, Monsieur Hugues Moutouh, Préfet de la Drôme, m'a informé des démarches qu'il a dès à présent souhaité entreprendre dans le même sens, afin de récompenser ces policiers exemplaires, pour la bravoure dont ils ont fait preuve durant l'exercice de leur mission. Mais aussi Monsieur le Préfet m'a fait part de l'intervention qui est la sienne au service des enfants (âgés de moins de 21 ans) des deux victimes, désormais orphelins de mère, afin que la France leur reconnaisse la qualité de pupille de la nation.

Dès après la survenance des faits, je me suis rendu au pôle emploi au côté du préfet, du procureur, de la police, au contact des collègues éprouvés, de la famille de Patricia arrivée sur place. Peu avant 16 heures, Madame Élisabeth BORNE, Ministre du travail, accompagnée de Monsieur Jean BASSERES, Directeur général de Pôle emploi ont tenu à apporter, à Valence puis à Guilhaumand-Granges, leurs soutiens aux familles des victimes et à saluer le travail de la Police.

Avant de conclure je souhaite que nous ayons à nouveau une pensée pour les époux, les parents et bien sûr les enfants des victimes. Un message particulier pour notre agent Monsieur PASQUION, l'époux de Patricia. Qu'il sache avec l'ensemble des membres des familles endeuillées, que la République sera toujours à leurs côtés. La lumière sera faite, toutes les interrogations seront levées et la justice rendra sa peine. Je la souhaite, forte, pleine et exemplaire, c'est-à-dire à la mesure des atrocités commises.

Ce soir Valence est en deuil et les drapeaux de notre hôtel de ville sont en berne depuis jeudi.

Dans ce moment de recueillement souvenons-nous des vies qui viennent d'être emportées et inclinons-nous devant la douleur des familles et des proches, à qui nous adressons nos plus vives et sincères condoléances.

Je vous remercie de bien vouloir observer une minute de silence.

Une minute de silence a été observée.

Suite au discours, Kérha AMIRI est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 14 décembre 2020 est approuvé à la majorité absolue.

***Procès-verbal adopté à la majorité absolue.***

*Votant pour : 44*

*Nicolas DARAGON, Véronique PUGEAT, Franck SOULIGNAC, Annie-Paule TENNERONI, Lionel BRARD, Nathalie ILIOZER, Laurent MONNET, Cécile PAULET, Pierre-Olivier MAHAUX, Kérha AMIRI, Marie-Françoise PASCAL, Sylvain FAURIEL, Peggy OBERT, Renaud POUTOT, Laurence DALLARD, Georges RASTKLAN, Morgane SAILLOUR, Adem BENCHELLOUG, Martine PERALDE, Adeline TERRAIL, Anne JUNG, Jean-Luc CHAUMONT, Nancie MASSIN, Thomas BLACHE, Michèle RAVELLI, Claude CALANDRE, Marie-Josée SEGUIN, Pierre BREDEAU, Virginie RIOLI, Dominique REYNAUD, Gayanée MARKARIAN, Yasin YILDIRIM, Marie CORNUT-CHAUVINC, Alexandre DESPESE, Déborah REYNAUD, Mactar SENE, Monica FERREIRA DA SILVA, Bruno CHAFFOIS, Virginie THIBAudeau, Louis PENOT, Annie ROCHE, Florent MEJEAN, Manon BELDA, Olivier AMOS*

*Votant contre : 3*

*Jimmy LEVACHER, Jean-François GALLAND, Malika KARA LAOUAR*

Monsieur Franck DIRATZONIAN-DAUMAS arrive à 17h08 pour le vote du point 1.



## Délibérations

### Délibérations Service à la population – Culture – Sports – Education

2021/02-01/1 Rapport 2020 sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, intéressant le fonctionnement de la commune, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation	Rapporteur: Laurence DALLARD
---	---------------------------------

Vu le bilan social 2019 présenté en comité technique du 1<sup>er</sup> octobre 2020 ;

Monsieur le Maire expose :

La Ville de Valence soutient les politiques publiques d'égalité entre les femmes et les hommes. Depuis 2009, année de la signature par la Ville de la charte européenne pour l'égalité des genres dans la vie locale, une étude sur l'égalité et la mixité dans les services de la collectivité est menée annuellement en application de l'article 11 de ladite charte.

Par ailleurs, la loi du 4 août 2014 dans son chapitre II- Dispositions relatives à la parité et à l'égalité entre les femmes et les hommes dans les collectivités territoriales, a complété l'article L.2311-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales par l'article L.2311-1-2 qui dispose : « Dans les communes de plus de 20 000 habitants, préalablement aux débats sur le projet de budget, le Maire présente un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, intéressant le fonctionnement de la commune, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation. »

Conformément à ces dispositions, nous vous proposons en lecture le rapport correspondant pour l'année 2020, sur la base des effectifs du mois de janvier de la même année.

En conséquence et après consultation de ses commissions compétentes, le Conseil Municipal :

- Prend acte du rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, intéressant le fonctionnement de la commune, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation.

*Est annexé à la présente délibération le rapport 2020 sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, intéressant le fonctionnement de la commune, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation.*

### **Le Conseil prend acte de la délibération**

#### **Service du conseil municipal**

Place de la Liberté – 26000 Valence - Tel : 04 75 79 20 57 / 04 75 79 20 48 - Fax : 04 75 79 20 02



## Délibérations Développement durable – Environnement – Ecologie Urbaine – Economie

2021/02-01/2	Rapport Développement Durable 2020	Rapporteur: Lionel BRARD
--------------	------------------------------------	-----------------------------

Monsieur le Maire expose :

Vu l'article L.2311-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

L'article 255 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 et son décret d'application n° 2011-687 du 17 juin 2011 soumet les collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants à la présentation, préalablement aux débats sur le projet de budget, d'un rapport sur leur situation en matière de développement durable.

La Ville de Valence conçoit cette obligation réglementaire comme un moyen de mettre en débat « la durabilité » de l'action de la collectivité territoriale.

Ce rapport constitue un outil pour mesurer, suivre et, si nécessaire, orienter les politiques publiques qui visent à l'équité sociale, l'efficacité économique et la qualité environnementale de notre territoire.

Il a pour objectif de traiter les 5 finalités du développement durable telles que définies dans le cadre de référence nationale pour les Agendas 21 et les projets territoriaux de développement durable, à savoir :

- La lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère,
- La préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources,
- L'épanouissement de tous les êtres humains,
- La cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations,
- La transition vers une économie circulaire.

Le présent rapport, fruit d'un travail collaboratif des différents services de la collectivité, met en visibilité les actions menées en faveur du développement durable.

Si les précédentes éditions de ce rapport avaient servi de base de dialogue pour participer à l'élaboration du plan d'actions en faveur de la transition écologique (Agenda 21), la présente édition permet quant à elle de suivre et d'évaluer ces projets ainsi que de dresser un bilan annuel de la mise en application de ce plan d'actions, en plus des autres actions menées par la collectivité.

En conséquence et après consultation de ses commissions compétentes, le Conseil Municipal :

- prend acte de la présentation du rapport de développement durable dans les termes présentés en annexe.

### ***Le Conseil prend acte de la délibération***

Madame Anne Jung arrive à 19h17 pour le vote du point 3.

#### **Service du conseil municipal**

Place de la Liberté – 26000 Valence - Tel : 04 75 79 20 57 / 04 75 79 20 48 - Fax : 04 75 79 20 02



## Délibérations Administration générale – Finances

2021/02-01/3 Débat d'orientations budgétaires 2021

Rapporteur:  
Nathalie ILIOZER

Monsieur le Maire expose :

L'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit :

« Le budget de la commune est proposé par le maire et voté par le conseil municipal.

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport mentionné au deuxième alinéa du présent article comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail. »

Le règlement intérieur du Conseil Municipal stipule, dans son article 28 :

« Le budget de la commune est proposé par le Maire et voté par le Conseil Municipal. Le Maire présente au Conseil Municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au Conseil Municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L.2121-8 du CGCT. »

Depuis l'adoption de la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), il est prévu que la tenue du débat est actée par une délibération spécifique qui donne lieu à un vote.

En conséquence et après consultation de ses commissions compétentes, le Conseil municipal décide :

- D'approuver la présentation du rapport d'orientation budgétaire 2021 et la tenue du débat.

Est annexé à la présente délibération le document suivant:  
Rapport d'Orientations Budgétaires 2021

### **Délibération adoptée à la majorité absolue.**

Votant pour : 42

Nicolas DARAGON, Véronique PUGEAT, Franck SOULIGNAC, Annie-Paule TENNERONI, Lionel BRARD, Nathalie ILIOZER, Laurent MONNET, Cécile PAULET, Pierre-Olivier MAHAUX, Kérha AMIRI, Franck DIRATZONIAN-DAUMAS, Marie-Françoise PASCAL, Sylvain FAURIEL, Peggy OBERT, Renaud POUTOT, Laurence DALLARD, Georges RASTKLAN, Morgane SAILLOUR, Adem BENCHELLOUG, Martine PERALDE, Adeline TERRAIL, Anne JUNG, Jean-Luc CHAUMONT, Nancie MASSIN, Thomas BLACHE, Michèle RAVELLI, Claude CALANDRE, Marie-Josée SEGUIN, Pierre BREDEAU, Virginie RIOLI, Dominique REYNAUD, Gayanée MARKARIAN, Yasin YILDIRIM, Marie CORNUT-CHAUVINC, Alexandre DESPESE, Déborah REYNAUD,

### **Service du conseil municipal**

Place de la Liberté – 26000 Valence - Tel : 04 75 79 20 57 / 04 75 79 20 48 - Fax : 04 75 79 20 02



*Mactar SENE, Monica FERREIRA DA SILVA, Bruno CHAFFOIS, Virginie THIBAUDEAU, Louis PENOT, Manon BELDA*

*Votant contre : 5*

*Annie ROCHE, Jean-François GALLAND, Malika KARA LAOUAR, Florent MEJEAN, Jimmy LEVACHER*

*S'abstenant : 1*

*Olivier AMOS*

2021/02-01/4 Autorisations de programme :ouverture des crédits avant vote du Budget Primitif 2021
---

Rapporteur: Nathalie ILIOZER
---------------------------------

Monsieur le Maire expose :

La délibération 2020/12-4/8 du 14 décembre 2020 détermine le montant des crédits de paiement 2021 des Autorisations de Programme et leur ventilation par chapitres.

La délibération présente vient préciser les autorisations d'ouverture anticipée par chapitre avant vote du BP 2021 et autorise l'exécutif à mandater et engager les crédits avant vote du BP 2021 ;

Les traitements de fin d'exercice donnant lieu à des réinscriptions de crédits de paiement sur AP, il convient d'ajuster la répartition des crédits de paiement par chapitre afin de pouvoir engager et mandater les dépenses d'ici le vote du BP 2021.

Ainsi, la ventilation des crédits de paiement 2021 par chapitre au sein des AP pour le budget principal est la suivante :

**Service du conseil municipal**

Place de la Liberté – 26000 Valence - Tel : 04 75 79 20 57 / 04 75 79 20 48 - Fax : 04 75 79 20 02



Ventilation des crédits 2021 par chapitre dans l'AP - Budget Principal		Somme de CP 2021
<input type="checkbox"/>	<b>AP-2016-41COEQAP-DEP -EMBEISS COEURS DE QUARTIERS ET PLACES</b>	<b>256 900</b>
	21 - Immobilisation corporelles	256 900
<input type="checkbox"/>	<b>AP-2017-101GVSAP -Gymnase Valensolles</b>	<b>763 918</b>
	4581 - Opérations sous mandat	763 918
<input type="checkbox"/>	<b>AP-2017-41BAYOAP-DEP -ACCOMPAGNEMENT URBANISATION DE LA BAYOT</b>	<b>300 000</b>
	23 - Immobilisation en cours	300 000
<input type="checkbox"/>	<b>AP-2017-62VOIRAP-DEP -TRAVAUX DE MAINTENANCE DE VOIRIE DEPENSE</b>	<b>6 000</b>
	23 - Immobilisation en cours	6 000
<input type="checkbox"/>	<b>AP-2018-41FERRY -Restructuration de l'îlot Ferry</b>	<b>1 314 800</b>
	23 - Immobilisation en cours	1 284 800
	20 - Immobilisation en cours	30 000
<input type="checkbox"/>	<b>AP-2018-41P2PRUAP - PRU 2 -PLAN DE RENOUVELLEMENT URBAIN 2</b>	<b>50 000</b>
	21 - Immobilisation corporelles	50 000
<input type="checkbox"/>	<b>AP-2019-44PLUAP -Études PLU</b>	<b>76 150</b>
	20 - Immobilisation incorporelles	76 150
<input type="checkbox"/>	<b>AP-2020-1AP.1REHAC -AP Réhabilitation du centre Ville</b>	<b>221 000</b>
	23 - Immobilisation en cours	221 000
<input type="checkbox"/>	<b>AP-2020-2AP.1VIDEO -Extension dispositifs vidéo surveillance</b>	<b>200 000</b>
	21 - Immobilisation corporelles	200 000
<input type="checkbox"/>	<b>AP-2020-3AP.1VOIRI -AP Voirie et mobilité</b>	<b>4 216 000</b>
	204 - Subventions d'équipement versées	35 000
	21 - Immobilisation corporelles	100 000
	23 - Immobilisation en cours	3 540 000
	4581 - Opérations sous mandat	541 000
<input type="checkbox"/>	<b>AP-2020-3AP.3ACMAT -AP Matériels et mobiliers espace public</b>	<b>1 017 000</b>
	21 - Immobilisation corporelles	1 017 000
<input type="checkbox"/>	<b>AP-2020-4AP.1EVNV -AP Espaces Verts et Nature en ville</b>	<b>2 749 500</b>
	21 - Immobilisation corporelles	2 649 500
	20 - Immobilisation incorporelles	100 000
<input type="checkbox"/>	<b>AP-2020-4AP.2SPFL -AP Serres Production Florale</b>	<b>10 000</b>
	23 - Immobilisation en cours	10 000
<input type="checkbox"/>	<b>AP-2020-5AP.2BAVIL -AP Basse Ville</b>	<b>460 000</b>
	23 - Immobilisation en cours	460 000
<input type="checkbox"/>	<b>AP-2020-8AP.2TXECO -AP Travaux écoles</b>	<b>2 388 000</b>
	21 - Immobilisation corporelles	332 500
	23 - Immobilisation en cours	2 055 500
<input type="checkbox"/>	<b>AP-2020-8AP.3TXSOC -AP Travaux bâtiments socioculturels</b>	<b>398 500</b>
	23 - Immobilisation en cours	398 500
<input type="checkbox"/>	<b>AP-2020-9AP.1TXSPO -AP Travaux équipements sportifs</b>	<b>3 602 000</b>
	21 - Immobilisation corporelles	50 000
	23 - Immobilisation en cours	3 552 000
<input type="checkbox"/>	<b>AP-2020-9AP.2TXCUL -AP travaux bâtiments culturels</b>	<b>454 625</b>
	23 - Immobilisation en cours	454 625
<input type="checkbox"/>	<b>AP-2020-9AP.3TXPAT -AP travaux patrimoine historique</b>	<b>750 900</b>
	21 - Immobilisation corporelles	18 000
	23 - Immobilisation en cours	732 900
<input type="checkbox"/>	<b>AP-2020-9AP.4TXVAS -AP travaux Vie Associative</b>	<b>47 000</b>

Service du conseil municipal

Place de la Liberté - 26000 Valence - Tel : 04 75 79 20 57 / 04 75 79 20 48 - Fax : 04 75 79 20 02



La ventilation des crédits de paiement 2021 par chapitre au sein des AP pour le budget parking est la suivante :

<b>Ventilation des crédits 2021 par chapitre dans l'AP - Budget Parking</b>		<b>Somme de CP 2021</b>
<b>AP-2018-41PALMAP -Place d'Armes Latour Maubourg</b>		<b>60 000</b>
23 - Immobilisation en cours		57 000
4581 - Opérations sous mandat		3 000
<b>Total général</b>		<b>60 000</b>

En conséquence et après consultation de ses commissions compétentes, le Conseil Municipal décide :

- de déterminer que cette délibération vaut ouverture de crédits de paiement des dépenses pluriannuelles avant le vote du budget primitif 2021,
- d'autoriser et mandater le Maire ou son représentant à effectuer toute démarche et signer tous documents de nature à exécuter la présente délibération.

**Délibération adoptée à la majorité absolue.**

*Votant pour : 43*

*Nicolas DARAGON, Véronique PUGEAT, Franck SOULIGNAC, Annie-Paule TENNERONI, Lionel BRARD, Nathalie ILIOZER, Laurent MONNET, Cécile PAULET, Pierre-Olivier MAHAUX, Kérha AMIRI, Franck DIRATZONIAN-DAUMAS, Marie-Françoise PASCAL, Sylvain FAURIEL, Peggy OBERT, Renaud POUTOT, Laurence DALLARD, Georges RASTKLAN, Morgane SAILLOUR, Adem BENCHELLOUG, Martine PERALDE, Adeline TERRAIL, Anne JUNG, Jean-Luc CHAUMONT, Nancie MASSIN, Thomas BLACHE, Michèle RAVELLI, Claude CALANDRE, Marie-Josée SEGUIN, Pierre BREDEAU, Virginie RIOLI, Dominique REYNAUD, Gayanée MARKARIAN, Yasin YILDIRIM, Marie CORNUT-CHAUVINC, Alexandre DESPESE, Déborah REYNAUD, Mactar SENE, Monica FERREIRA DA SILVA, Bruno CHAFFOIS, Virginie THIBAudeau, Louis PENOT, Manon BELDA, Olivier AMOS*

*Votant contre : 1*

*Jimmy LEVACHER*

*S'abstenant : 4*

*Annie ROCHE, Jean-François GALLAND, Malika KARA LAOUAR, Florent MEJEAN*

2021/02-01/5	Convention de mise à disposition de service - Huissiers	Rapporteur: Véronique PUGEAT
--------------	---	---------------------------------

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.5211-4-1 et suivants ;

Vu l'avis du Comité Technique ;

Monsieur le Maire expose :

La ville de Valence et la communauté d'agglomération Valence Romans Agglo mutualisent un nombre important de leurs services sous différentes formes (services communs, mises à disposition, prestation de service).

Parallèlement aux possibilités de mutualisations offertes par la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles du 27 janvier 2014, dite loi MAPTAM, ces deux entités souhaitent renforcer leur

**Service du conseil municipal**

Place de la Liberté - 26000 Valence - Tel : 04 75 79 20 57 / 04 75 79 20 48 - Fax : 04 75 79 20 02



collaboration pour la gestion de l'affranchissement, la mise sous plis, l'adressage et la distribution du courrier dans le but d'optimiser le service rendu, de rationaliser les moyens et de favoriser la polyvalence des agents, pour répondre aux besoins des deux collectivités.

Actuellement, le service courrier de la commune intervient à hauteur de 40 % de son activité pour le compte de l'agglomération en se chargeant de la distribution du courrier interne pour la régie de l'eau, les équipements culturels, la direction générale, les piscines, les multi-accueils. Cette activité fait l'objet d'une refacturation trimestrielle à l'agglomération.

Afin de limiter les facturations chronophages, de poursuivre les circuits de courrier de manière raisonnée (avec une volonté d'optimisation et de limitation des flux), il est proposé de renforcer cette coopération avec l'agglomération dans le cadre de la mise à disposition des agents.

Cette mise à disposition partielle concerne trois postes à hauteur de 40%.

En conséquence et après consultation de ses commissions compétentes, le Conseil Municipal décide :

- D'accepter la mise à disposition partielle des agents de l'Unité Huissiers du service courrier à la Communauté d'agglomération Valence Romans Agglo,
- D'approuver la convention de mise à disposition.
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de mise à disposition correspondante.

*Est annexé à la présente délibération le document suivant :*

*Convention de mise à disposition de services entre la Ville de Valence et Valence Romans Agglo concernant l'Unité Huissiers de la Ville de Valence*

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

#### Délibérations Service à la population – Culture – Sports – Education

2021/02-01/6	Convention avec le service commun de restauration collective	Rapporteur: Virginie RIOLI
--------------	--	-------------------------------

Monsieur le Maire expose,

Suite à la délibération en date du 19 novembre 2012, la ville de Valence a adhéré au service commun de la cuisine centrale désormais portée par la Communauté d'Agglomération Valence Romans Agglo.

Le comité de pilotage de la restauration collective s'est réuni le 16 novembre. Lors de ce comité les éléments suivants de modification de la convention ont été approuvés par vote :

- L'adhésion de la Communauté d'agglomération au Service Commun pour la conception et la livraison des repas Petite Enfance, servis dans les établissements d'accueils des jeunes enfants,
- L'assujettissement à la TVA du service,
- Les modalités de calcul des participations des membres et de la facturation, la facturation s'effectuera en fonction du coût net réel du service commun à répartir entre les adhérents en fonction de leurs consommations (% de repas commandés),
- L'ajustement de la rédaction des conditions de sortie d'un membre, celles-ci seront calculées au prorata de l'activité de la commune au moment de la sortie,

#### Service du conseil municipal

Place de la Liberté – 26000 Valence - Tel : 04 75 79 20 57 / 04 75 79 20 48 - Fax : 04 75 79 20 02



- La prise en compte de la cession du bâtiment de la ville de valence à l'Agglo à l'€ symbolique en juillet 2020,
- La possibilité de donner un pouvoir pour les réunions du comité de pilotage,
- La création du poste de vice-président et des suppléants pour les membres ayant un seul représentant.

A ce titre, le comité de pilotage de la cuisine centrale réunissant les communes adhérentes a travaillé à l'élaboration d'une nouvelle convention.

En conséquence, et après consultation de ses commissions compétentes, le Conseil municipal décide :

- D'approuver la convention liant la ville de valence au service commun de restauration collective
- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à cet objet

Est annexé à la présente délibération le document suivant : Convention du Service Commun Restauration Collective.

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

#### Délibérations Vie quotidienne – Jeunesse – Sécurité – Logement – Social

2021/02-01/7	Subvention d'investissement pour l'EHPAD Marie-France Préault	Rapporteur: Nathalie ILIOZER
--------------	---	---------------------------------

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Monsieur le Maire expose :

Le CCAS de Valence est gestionnaire de l'EHPAD Marie-France Préault, actuellement situé rue Pêcherie en Basse-Ville, qui doit déménager courant 2021 au 33 rue Edouard Branly, dans un bâtiment construit par Drôme Aménagement Habitat sur l'emprise de l'ancienne usine SCAPA.

Ce nouveau bâtiment sera géré conjointement par le CCAS de Valence et AESIO Santé Sud Rhône Alpes, et regroupera l'EHPAD public Marie-France Préault, de 60 lits, et l'EHPAD privé Bernard Eyraud, de 139 lits.

Dans un contexte où la question de la qualité de prise en soins de nos aînés est de plus en plus prégnante, le CCAS et AESIO ont souhaité que ce site fasse l'objet d'une labellisation « Cité des Aînés ». Ce label vise à répondre à tous les besoins de la personne en termes de santé, bien-être, lien social, hôtellerie et restauration. Les établissements labellisés sont conçus comme des espaces chaleureux, dans lesquels une attention toute particulière a été portée aux équipements et au mobilier pour créer une ambiance douce et apaisante.

L'exigence de qualité portée par ce projet et par le CCAS nécessite des investissements d'autant plus importants que l'EHPAD Marie-France Préault ne pourra déménager que peu d'éléments de son ancien site de la rue Pêcherie, du fait de leur vétusté.

#### Service du conseil municipal

Place de la Liberté – 26000 Valence - Tel : 04 75 79 20 57 / 04 75 79 20 48 - Fax : 04 75 79 20 02



Les investissements à réaliser ont ainsi été chiffrés à près de 700 000 € pour l'EHPAD Marie-France Préault. Ils concernent pour l'essentiel des dépenses d'équipement (équipement d'une cuisine de production sur place, d'infrastructures informatiques, aménagement des offices dans les unités, etc.) et de mobilier.

L'EHPAD dispose de marges de manœuvre limitées, qui ne lui permettent pas de faire face à l'intégralité de ces charges. Dès lors, au regard de l'intérêt de ce projet pour la qualité de prise en soins de nos aînés, il est proposé de soutenir financièrement les investissements portés par l'EHPAD.

En conséquence et après consultation de ses commissions compétentes, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver le versement d'une subvention d'investissement d'un montant de 350 000 € à l'EHPAD Marie-France Préault ;
- De préciser que les crédits sont prévus au chapitre 204.

**Délibération adoptée à la majorité absolue.**

*Votant pour : 44*

*Nicolas DARAGON, Véronique PUGEAT, Franck SOULIGNAC, Annie-Paule TENNERONI, Lionel BRARD, Nathalie ILIOZER, Laurent MONNET, Cécile PAULET, Pierre-Olivier MAHAUX, Kérha AMIRI, Franck DIRATZONIAN-DAUMAS, Marie-Françoise PASCAL, Sylvain FAURIEL, Peggy OBERT, Renaud POUTOT, Laurence DALLARD, Georges RASTKLAN, Morgane SAILLOUR, Adem BENCHELLOUG, Martine PERALDE, Adeline TERRAIL, Anne JUNG, Jean-Luc CHAUMONT, Nancie MASSIN, Thomas BLACHE, Michèle RAVELLI, Claude CALANDRE, Marie-Josée SEGUIN, Pierre BREDEAU, Virginie RIOLI, Dominique REYNAUD, Gayanée MARKARIAN, Yasin YILDIRIM, Marie CORNUT-CHAUVINC, Alexandre DESPESSE, Déborah REYNAUD, Mactar SENE, Monica FERREIRA DA SILVA, Bruno CHAFFOIS, Virginie THIBAudeau, Louis PENOT, Florent MEJEAN, Manon BELDA, Olivier AMOS*

*Votant contre : 4*

*Annie ROCHE, Jean-François GALLAND, Malika KARA LAOUAR, Jimmy LEVACHER*

Délibérations Développement durable – Environnement – Ecologie Urbaine – Economie	
2021/02-01/8 Exonération exceptionnelle de la redevance d'occupation du Domaine Public pour les commerçants sédentaires et non sédentaires	Rapporteur: Georges RASTKLAN

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, et notamment les articles L 2125-1 et suivants ;  
Vu le décret n° 2020-1257 du 14 octobre 2020 déclarant l'état d'urgence sanitaire ;  
Vu le décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire ;  
Vu l'arrêté municipal du 21 janvier 2016 portant règlement général des terrasses commerciales ;  
Vu l'arrêté municipal du 9 juillet 2020 portant règlement général des marchés de la Ville de Valence ;  
Vu la délibération présentée au conseil municipal du 18 novembre 2019 portant actualisation des tarifs municipaux ;

Considérant l'impact de la crise sanitaire sur les commerces ;  
Considérant la détermination de la Ville à se mobiliser afin de soutenir la dynamique économique du territoire, le commerce de proximité et accompagner les chefs d'entreprises en cette période inédite ;

**Service du conseil municipal**

Place de la Liberté – 26000 Valence - Tel : 04 75 79 20 57 / 04 75 79 20 48 - Fax : 04 75 79 20 02



Monsieur le Maire expose :

La Ville de Valence a lancé la mise en place d'une nouvelle exonération de 3 mois d'octobre à décembre 2020 concernant :

- Les droits de terrasses pour le commerçant dont l'activité a cessé depuis le 16 octobre 2020,
- Les loyers des kiosques commerciaux dont le fonctionnement a stoppé,

Ainsi qu'une exonération d'un mois (du 29 octobre au 27 novembre) concernant :

- L'abonnement aux marchés manufacturés n'ayant pu débiter durant cette période.

En conséquence et après consultation de ses commissions compétentes, le Conseil Municipal décide :

- D'accorder une exonération exceptionnelle de la redevance d'occupation du Domaine Public de 3 mois sur l'année 2020 concernant les droits de terrasses et les loyers des kiosques commerciaux et d'un mois s'agissant des abonnements aux marchés manufacturés pour les commerçants ayant dû cesser leur activité pendant la période de confinement.

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

#### Délibérations Administration générale – Finances

2021/02-01/9	Remboursement à la Société Rexel d'une facture de location pour les locaux sis allée Joule	Rapporteur: Nathalie ILIOZER
--------------	--	---------------------------------

Monsieur le Maire expose :

La Ville de Valence a acquis en 2009 des locaux industriels situés sur les parcelles cadastrées section ZD n° 250 et 258 sises 2 allée Joule, sur la zone industrielle des Auréats. Une partie de ces locaux était à l'origine destinée à un usage de fourrière. L'autre partie a fait l'objet d'un bail commercial avec la société REXEL, initialement conclu avec l'ancien propriétaire et renouvelé avec la Ville en 2017.

Dans le cadre de sa restructuration, la société REXEL a sollicité la Ville afin d'acquérir et développer le local jusqu'alors loué. Des discussions ont alors été engagées, et la Ville a acté le principe de cession de la parcelle ZD n° 250 par délibération en date du 6 novembre 2018.

Au vu des contraintes techniques de cette vente, du début de la crise sanitaire et des incertitudes à pouvoir conclure l'acte notarié, les services de la Ville ont poursuivi d'émettre à l'encontre de la société REXEL les titres pour le paiement des loyers commerciaux. Il a ainsi été émis le titre pour le deuxième trimestre 2020 en date du 23 avril 2020, les loyers étant titrés trimestriellement en début de période, pour un montant de 18 653,13 € T.T.C.

La vente a néanmoins été entérinée par acte authentique en date du 20 mai 2020, acte par lequel la Ville de Valence a cédé les locaux concernés à la SCI Valence des Auréats.

Le deuxième trimestre ayant été réglé dans sa totalité, il convient par conséquent de rembourser la Société au prorata de la durée d'occupation dans le cadre du bail commercial, soit pour la période allant du 20 mai au 30 juin 2020, pour un montant de 8 609,14 € T.T.C.

#### Service du conseil municipal

Place de la Liberté – 26000 Valence - Tel : 04 75 79 20 57 / 04 75 79 20 48 - Fax : 04 75 79 20 02



En conséquence et après consultation de ses commissions compétentes, le Conseil Municipal :

- Approuve le remboursement de la somme de 8 609,14 euros TTC au profit de la société REXEL, pour le trop perçu correspondant au titre émis pour le deuxième trimestre 2020 pour la période à compter du 20 mai jusqu'au 30 juin 2020 n'ayant pas fait l'objet d'une occupation suite à la vente du bien.

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

2021/02-01/10	Programme de cessions 2021 / 2023	Rapporteur: Franck SOULIGNAC
---------------	-----------------------------------	---------------------------------

Monsieur le Maire expose :

Conformément au projet urbain de la municipalité et dans un contexte de gestion raisonnée des actifs de la Ville visant à réduire les charges d'entretien de son patrimoine privé, un inventaire exhaustif des biens immobiliers (bâti et non bâti) appartenant à la commune a été réalisé en vue de déterminer lesquels pourraient être proposés à la vente.

Il peut s'agir de biens vacants, de biens qui ne sont plus attachés à un service, de biens qui ne remplissent plus une mission de service public, de biens occupés par une association ou loués à des particuliers qui pourront alors être relogés. Pour les biens actuellement loués, un courrier va être adressé aux occupants afin de connaître leur intention quant à la perspective d'une éventuelle acquisition.

Cette démarche engagée par délibérations en date du 6 juillet 2015 et du 26 février 2018 a permis la réalisation de nombreux projets de réhabilitation sur la Ville et a offert de nouvelles possibilités d'habitat sur la Ville.

Ont ainsi été retenus un total de 15 biens qui pourront être vendus, à savoir :

- Une maison de 80m<sup>2</sup> située au 3 rue des Sœurs Grises, parcelle cadastrée section AC n° 120 de 84m<sup>2</sup>
- Un immeuble de 170m<sup>2</sup> situé au 6 rue de Jeu de Paume et constitué d'une surface commerciale et de 4 appartements, parcelle cadastrée section AC n° 127 de 86m<sup>2</sup>
- Un immeuble de 200m<sup>2</sup> situé au 10 Place des Ormeaux et constitué d'une surface commerciale de 30m<sup>2</sup> et de 5 appartements, parcelle cadastrée section AB n° 330 de 75m<sup>2</sup>
- Une maison de 107m<sup>2</sup> avec cour située au 13B Allée Raoul Dufy, parcelle cadastrée section AO n° 90 de 113m<sup>2</sup>
- Une maison de 75m<sup>2</sup> située au 20 rue des Quatorze Cantons, parcelle cadastrée section AC n° 390 de 58m<sup>2</sup>
- Une surface commerciale de 80m<sup>2</sup> située au 17 rue Felix Faure, parcelle cadastrée section AC n° 924 de 64m<sup>2</sup>
- Une maison de 80m<sup>2</sup> avec jardin et garage située au 29 rue Servan, parcelle cadastrée section AT n° 421 de 116m<sup>2</sup>
- Un immeuble de 140m<sup>2</sup> situé au 31 avenue Sadi Carnot et constitué d'une surface commerciale et de 2 appartements, parcelle cadastrée section AC n° 511 de 66m<sup>2</sup>

**Service du conseil municipal**

Place de la Liberté - 26000 Valence - Tel : 04 75 79 20 57 / 04 75 79 20 48 - Fax : 04 75 79 20 02



- Une maison de 140m<sup>2</sup> avec cour située au 36 rue Galliéni, parcelle cadastrée section BH n° 490 d'environ 180 m<sup>2</sup>
- Une maison de 90m<sup>2</sup> située au 44 Allée de Provence, parcelle cadastrée section CK n° 41 de 75m<sup>2</sup>
- Une maison de 260m<sup>2</sup> avec jardin située au 205 rue Chateaufort, parcelle cadastrée section BX n° 90 de 804m<sup>2</sup>
- Un atelier de 210m<sup>2</sup> situé au 222 avenue Victor Hugo, parcelle cadastrée section CM n° 408 de 606 m<sup>2</sup>
- Un immeuble de 448m<sup>2</sup>, ancien cinéma, situé au 15 rue Chalamet, parcelle cadastrée section CH n° 324 de 755 m<sup>2</sup>
- Une maison située au 52 rue Bouffier, parcelle cadastrée section AC n° 212 de 87m<sup>2</sup>
- Une maison de 150m<sup>2</sup> située au 80 avenue de Chabeuil, parcelle cadastrée section BI n° 197 de 196m<sup>2</sup>

Cinq autres biens ou tènements feront l'objet d'appel à projets dans le cadre d'un troisième volet « Valence 2020 », à savoir :

- Un immeuble de 760m<sup>2</sup> situé au 12 et 16 rue Jonchère, parcelle cadastrée section AC n° 55-56 de 273m<sup>2</sup> et de 139m<sup>2</sup>
- 2 parcelles cadastrées section CN n° 50 et 51, respectivement de 406 m<sup>2</sup> et 855 m<sup>2</sup> situées 383 et 385 avenue Victor Hugo
- Parcelle cadastrée section CD n° 392 d'une superficie de 4597 m<sup>2</sup> située avenue des Baumes
- Parcelle cadastrée section AB n° 520 d'une superficie de 5950 m<sup>2</sup>, ex piscine Jean Bouin
- Une partie de la parcelle cadastrée section AD n° 217 située au Polygone pour une superficie à détacher d'environ 2500 m<sup>2</sup>

Ces cessions interviendront suite à la réalisation des diagnostics obligatoires avant-vente et après avoir obtenu l'avis de la Direction de l'Immobilier de l'Etat sur la valeur vénale de chacun de ces biens. Une fois ces démarches réalisées, les ventes pourront être publiées par différents supports et les offres seront analysées en fonction du prix proposé mais aussi du projet proposé.

Comme précédemment, toutes les cessions seront ensuite présentées et feront l'objet d'une délibération en conseil municipal.

En conséquence et après consultation de ses commissions compétentes, le Conseil Municipal décide :

- D'accepter le principe de cession des biens listés ci-dessus ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à poursuivre toutes formalités et à signer tous documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

Sont annexés à la présente délibération les documents suivants :

- Plans de situation des biens

#### **Service du conseil municipal**

Place de la Liberté - 26000 Valence - Tel : 04 75 79 20 57 / 04 75 79 20 48 - Fax : 04 75 79 20 02



**Délibération adoptée à la majorité absolue.**

Votant pour : 44

Nicolas DARAGON, Véronique PUGEAT, Franck SOULIGNAC, Annie-Paule TENNERONI, Lionel BRARD, Nathalie ILIOZER, Laurent MONNET, Cécile PAULET, Pierre-Olivier MAHAUX, Kérha AMIRI, Franck DIRATZONIAN-DAUMAS, Marie-Françoise PASCAL, Sylvain FAURIEL, Peggy OBERT, Renaud POUTOT, Laurence DALLARD, Georges RASTKLAN, Morgane SAILLOUR, Adem BENCHELLOUG, Martine PERALDE, Adeline TERRAIL, Anne JUNG, Jean-Luc CHAUMONT, Nancie MASSIN, Thomas BLACHE, Michèle RAVELLI, Claude CALANDRE, Marie-Josée SEGUIN, Pierre BREDEAU, Virginie RIOLI, Dominique REYNAUD, Gayanéé MARKARIAN, Yasin YILDIRIM, Marie CORNUT-CHAUVIN, Alexandre DESPESE, Déborah REYNAUD, Mactar SENE, Monica FERREIRA DA SILVA, Bruno CHAFFOIS, Virginie THIBAudeau, Louis PENOT, Florent MEJEAN, Manon BELDA, Olivier AMOS

Votant contre : 3

Annie ROCHE, Jean-François GALLAND, Malika KARA LAOUAR

S'abstenant : 1

Jimmy LEVACHER

2021/02-01/11 Convention de reversement des recettes 2020 de forfaits de post-stationnement (FPS) à Valence Romans Déplacements (VRD)	Rapporteur: Nathalie ILIOZER
---	---------------------------------

Vu les articles L2333-87 et suivant du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi MAPTAM n° 2014-58 du 27 janvier 2014 ;

Vu le décret n° 2015-557 du 20 mai 2015 ;

Monsieur le Maire expose :

La loi MAPTAM a notamment instauré la dépenalisation des amendes de stationnement.

Cette loi a donc modifié l'article L2333-87 du Code général des collectivités territoriales, qui prévoit à son alinéa III l'affectation des recettes issues des forfaits de post-stationnement. Celles-ci peuvent financer des opérations destinées à améliorer les transports en commun, ou respectueux de l'environnement et à la circulation, déduction faite des coûts de mise en œuvre des forfaits post-stationnement. D'autre part, quand la commune ayant instauré le forfait post-stationnement est compétente en matière de voirie, une partie de ces recettes peut être utilisée pour financer des opérations de voirie.

Le décret n° 2015-557 du 20 mai 2015 précise les modalités de reversement à l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI), lorsque celui-ci ne dispose pas de l'ensemble des compétences transports en commun et voirie (prévues à l'article R.2333-120-18 du CGCT), à savoir :

- La commune ayant institué la redevance de stationnement et l'EPCI signent chaque année une convention, fixant la part des recettes issues des FPS qui sera reversée à l'EPCI, pour l'exercice de ses compétences en matière d'organisation de la mobilité et de voirie d'intérêt communautaires.

Aux termes de ces dispositions, la convention signée pourra, le cas échéant, formaliser l'absence de reversement de la commune à l'EPCI, participant, de ce fait, au principe de bonne administration.

Sur le territoire de Valence, les recettes issues des forfaits post-stationnement sont perçues par la Ville de Valence. Les coûts de mise en œuvre des FPS, à déduire de ces recettes, concernent :

- Les frais de collecte du produit des FPS
- Les frais de traitement et d'envoi des avis de paiement (dépenses payées à l'ANTAI)
- Le coût de traitement des recours administratifs préalables obligatoires

**Service du conseil municipal**

Place de la Liberté - 26000 Valence - Tel : 04 75 79 20 57 / 04 75 79 20 48 - Fax : 04 75 79 20 02



- Le coût de maintenance des outils de contrôle du stationnement et des redevances logicielles liées aux FPS

De plus, la Ville ayant conservé la compétence en termes de voirie, une partie de ces recettes est affectée au financement des opérations destinées à améliorer les transports collectifs et la circulation conformément aux dispositions de l'article R2333-120-19 du Code général des collectivités territoriales.

Compte-tenu de ce qui précède, il est proposé que la Ville de Valence ne procède à aucun reversement en 2021 des recettes de FPS à fin 2020 au syndicat mixte Valence Romans Déplacements (VRD), autorité organisatrice du transport urbain et des mobilités.

Cette situation sera reconsidérée pour l'année 2022, sur la base des recettes de 2021.

En conséquence et après consultation de ses commissions compétentes, le Conseil Municipal décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention avec VRD et à effectuer toutes les formalités en lien avec cette convention.

***Délibération adoptée à l'unanimité.***

2021/02-01/12      Présentation du rapport annuel 2020 de l'activité liée aux contestations du stationnement payant	Rapporteur: Laurent MONNET
---	-------------------------------

Vu le décret n° 2015-557 du 20 mai 2015 relatif à la redevance de stationnement des véhicules sur voirie

Vu l'article L 2333-87 du Code Général des Collectivités Territoriales

Monsieur le Maire expose :

Depuis l'entrée en vigueur de la réforme portant dépénalisation du stationnement payant le 1er janvier 2018, les usagers contestent les forfaits de post-stationnement (FPS) établis sur la commune par le biais de recours administratifs préalables obligatoires (RAPO) adressés à Monsieur Le Maire.

Conformément aux dispositions de l'article R2333-120-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Maire doit publier, chaque année, un rapport complet relatif au traitement de ces RAPO. La publication de ce rapport poursuit un objectif de transparence à l'égard des usagers.

L'annexe II du CGCT précise que ce rapport annuel doit présenter :

- La dénomination de la commune,
- Les moyens humains et financiers consacrés au traitement des RAPO,
- Les indicateurs relatifs au traitement des RAPO, les motifs d'irrecevabilité, de rejet des recours ou d'annulation des avis de paiement initiaux.

Ce rapport, présenté pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2020, est également complété des données liées aux décisions de la Commission du Contentieux du Stationnement Payant, juridiction administrative dédiée à la contestation des décisions rendues à l'issue des RAPO ou à la contestation des avis de paiement de FPS majorés.

En conséquence et après consultation de ses commissions compétentes, le Conseil Municipal décide :

- De prendre acte de la publication du rapport annuel relatif au traitement des Recours Administratifs Préalables Obligatoires.

**Service du conseil municipal**

Place de la Liberté - 26000 Valence - Tel : 04 75 79 20 57 / 04 75 79 20 48 - Fax : 04 75 79 20 02



Est annexé à la présente délibération le document suivant :

- Rapport annuel relatif au traitement des Recours Administratifs Préalables Obligatoires de la Ville de Valence.

**Le Conseil prend acte de la délibération**

2021/02-01/13	Composition du Conseil des Sages	Rapporteur: Lionel BRARD
---------------	----------------------------------	-----------------------------

Monsieur le Maire expose :

Lors de sa séance du 30 juin 2014, le Conseil Municipal de Valence a adopté une délibération approuvant le principe de création d'un Conseil des Sages et s'est réservé la possibilité de compléter cette composition par délibération.

La présente délibération a pour objet d'en arrêter sa nouvelle composition.

Composition du Conseil des Sages

La Ville de Valence trouve intérêt à faire appel à des personnalités qui par leur expérience, leur expertise, leurs parcours professionnel et leur engagement dans la vie locale ont la capacité d'apporter un éclairage utile et pertinent sur la vie de la cité.

Le Conseil des Sages est ainsi composé d'un groupe de personnalités qualifiées indépendantes, représentatives de la diversité valentinoise, qui, sur la base du volontariat, acceptent d'apporter leur contribution au sein de cette instance.

Le Conseil Municipal s'est réservé la possibilité de compléter sa composition par délibération.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver la nomination en tant que nouveaux membres de :

Mesdames Geneviève GONDOUIN, Lisette GREGOIRE, Héliène MOULIN, Nicole MARIN, ainsi que Messieurs Sylvain FIDENTI et Olivier GARIN.

Le Conseil Municipal se réserve la possibilité de compléter de nouveau cette composition par délibération.

En conséquence et après consultation de ses commissions compétentes, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la nouvelle composition du Conseil des Sages.

**Délibération adoptée à la majorité absolue.**

*Votant pour : 44*

*Nicolas DARAGON, Véronique PUGEAT, Franck SOULIGNAC, Annie-Paule TENNERONI, Lionel BRARD, Nathalie ILIOZER, Laurent MONNET, Cécile PAULET, Pierre-Olivier MAHAUX, Kérha AMIRI, Franck DIRATZONIAN-DAUMAS, Marie-Françoise PASCAL, Sylvain FAURIEL, Peggy OBERT, Renaud POUTOT, Laurence DALLARD, Georges RASTKLAN, Morgane SAILLOUR,*

**Service du conseil municipal**

Place de la Liberté - 26000 Valence - Tel : 04 75 79 20 57 / 04 75 79 20 48 - Fax : 04 75 79 20 02



Adem BENCHELLOUG, Martine PERALDE, Adeline TERRAIL, Anne JUNG, Jean-Luc CHAUMONT, Nancie MASSIN, Thomas BLACHE, Michèle RAVELLI, Claude CALANDRE, Marie-Josée SEGUIN, Pierre BREDEAU, Virginie RIOLI, Dominique REYNAUD, Gayanée MARKARIAN, Yasin YILDIRIM, Marie CORNUT-CHAUVIN, Alexandre DESPESE, Déborah REYNAUD, Mactar SENE, Monica FERREIRA DA SILVA, Bruno CHAFFOIS, Virginie THIBAudeau, Louis PENOT, Florent MEJEAN, Manon BELDA, Olivier AMOS

Votant contre : 4

Annie ROCHE, Jean-François GALLAND, Malika KARA LAOUAR, Jimmy LEVACHER

#### Délibérations Développement durable – Environnement – Ecologie Urbaine – Economie

2021/02-01/14 Signature de la charte " Mon territoire s'engage : rivières et fleuves sans plastique, océan protégé"	Rapporteur: Lionel BRARD
---	-----------------------------

Monsieur le Maire expose :

La Fondation Tara Océan, Initiatives pour l'Avenir des Grands Fleuves et la Compagnie Nationale du Rhône-CNR se sont associées afin de proposer aux maires des communes et présidents d'intercommunalité, de s'engager au travers de la signature d'une charte dans un projet d'avenir pour nos territoires : la lutte contre les pollutions plastiques des rivières, fleuves et océans.

La ville de Valence forte de ses engagements en faveur du climat (PCAET, TEPOS, TEPCV, CIT'ERGIE), de la transition écologique, de la nature en ville, de l'économie verte et d'une consommation responsable entend soutenir cette initiative et s'y associer activement en étant signataire de cette charte afin de répondre de façon concrète à un enjeu clé de son territoire, pour aujourd'hui et pour demain. 80% des déchets plastiques retrouvés en mer viennent des terres ; les microplastiques sont partout, déjà présents dans nos rivières et nos fleuves avant d'être dispersés dans les mers et océans, y impacter gravement la biodiversité et contaminer les chaînes alimentaires. Même si l'impact de cette pollution universelle et de grande ampleur s'exerce loin de notre ville, les solutions pour la limiter sont à terre. Elles consistent à limiter autant que faire se peut la consommation de plastique, à proscrire les produits plastiques à usage unique, à favoriser son recyclage systématique au travers des différentes filières de l'économie circulaire afin que les déchets plastiques ne polluent pas en bout de chaîne ce bien commun que nous devons tous préserver : l'eau et les océans.

La ville de Valence au travers entre autres de la mise en œuvre de son plan Climat qui prévoit de favoriser les produits biosourcés, au travers de ses actions en faveur d'une consommation durable et d'une alimentation responsable (projet alimentaire territorial), de ses plans d'action en faveur de la préservation de la ressource en eau, de sa politique de réduction des déchets à la source et de tri sélectif (installation de poubelles bi flux sur la voie publique notamment) entend participer activement à la démarche promue par la charte.

La Ville profitera notamment de sa démarche d'Agenda 21 pour promouvoir auprès du public des gestes et actions à impacts positifs au sens de la charte MON TERRITOIRE S'ENGAGE : RIVIÈRES ET FLEUVES SANS PLASTIQUE, Océan PROTÉGÉ :

- Actions pour renforcer l'éco-responsabilité des participants lors des événements organisés par la Ville ou les associations (utilisation de vaisselle biosourcée, recyclable ou compostable, collecte et tri systématiques des déchets produits lors de la manifestation...);
- Campagnes de sensibilisation autour du tri et des déchets menées entre autres par les Ambassadeurs du Développement Durable (services civiques) notamment dans les Maisons Pour Tous, les écoles et les Comités de quartier;
- Participation de la Ville aux journées participatives de « grand nettoyage » comme celle du World Clean Up Day ;

#### Service du conseil municipal

Place de la Liberté – 26000 Valence - Tel : 04 75 79 20 57 / 04 75 79 20 48 - Fax : 04 75 79 20 02



- Ouverture d'un marché public pour l'achat de couverts biosourcés à destination des services municipaux pour les petits ou grands événementiels ;
- Mobilisation du Bar à eau de la Régie Eau de Valence Romans Agglomération et de son exposition pédagogique en vue de promouvoir la consommation d'eau du robinet « Zéro plastique – Zéro déchet »,
- Utilisation de la dynamique des composteurs partagés installés dans les différents quartiers de la ville pour sensibiliser le public aux dangers que font courir les déchets plastiques non maîtrisés pour la santé humaine, la qualité des sols et la biodiversité.

Cette délibération a donc pour but d'autoriser Monsieur le Maire de Valence à signer la charte des Maires « Mon Territoire s'engage : rivières et fleuves sans plastique, Océan protégé » dont il sera rendu compte de l'exécution dans le cadre du Rapport annuel de développement durable

En conséquence et après consultation de ses commissions compétentes, le Conseil Municipal décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la Charte « Mon Territoire s'engage : rivières et fleuves sans plastique, Océan protégé »

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

Délibérations Administration générale – Finances		
2021/02-01/15	Avis - Prolongement de la concession CNR (Compagnie Nationale du Rhône)	Rapporteur: Nicolas DARAGON

Monsieur le Maire expose :

Par courrier du 15 décembre 2020, le Préfet de Région invite les collectivités à émettre un avis concernant la prolongation de la concession d'aménagement et d'exploitation du Rhône confiée à la Compagnie Nationale du Rhône (CNR). Le terme actuel est prévu au 31 décembre 2023. Il est proposé de le proroger jusqu'au 31 décembre 2041.

Le projet de prolongation vise avant tout la poursuite des missions actuelles du concessionnaire. Des modifications sont toutefois prévues :

- Le transfert de gestion à CNR de portions du domaine public fluvial actuellement géré par l'Etat et VNF soit plus de 80 km de linéaire de fleuve et 3000 hectares,
- la réalisation d'un programme d'investissement sur une durée maximale de 15 ans, pour un montant estimé à 500 M€, le renforcement du dispositif des Plans Pluriannuels Quinquennaux (PPQ) déclinant le Schéma Directeur (SD) annexé au cahier des charges général (CCG) de la Concession et dotés de 165 M€ actualisés.

Depuis de nombreuses années, les collectivités locales de du territoire travaillent en étroite collaboration avec la CNR. Plus récemment, les enjeux nouveaux en matière de développement durable et de transition énergétique, exigent que la collectivité puisse s'appuyer sur des partenaires solides et dotés d'une forte expertise.

Dans ce cadre, la CNR est plus que jamais un acteur incontournable avec lequel la collectivité tisse des partenariats fructueux, comme en témoigne la convention que la Communauté d'agglomération a signé avec elle en novembre 2017. Cette convention d'objectifs prévoit la réalisation d'actions communes et concertées en lien avec le fleuve Rhône. Cette

#### **Service du conseil municipal**

Place de la Liberté – 26000 Valence - Tel : 04 75 79 20 57 / 04 75 79 20 48 - Fax : 04 75 79 20 02



convention, d'une durée de 5 ans, vient renforcer la dynamique d'aménagement du territoire autour du fleuve déjà engagée par CNR et Valence Romans Agglo en matière de développement économique, touristique, culturel et patrimonial.

En sa qualité d'aménageur du Rhône, la CNR partage avec le territoire une partie de la richesse générée par le fleuve. Pour les Villes de la vallée du Rhône elle constitue une source de partenariats qui permet de redistribuer au local la richesse produite à l'échelle nationale et européenne.

C'est l'ensemble de la Vallée du Rhône dont la Ville de Valence fait partie qui bénéficie de la vision portée par la CNR pour un véritable aménagement à long terme. Cette structure associant acteurs privés et acteurs publics locaux est animée du souci constant de préserver les particularismes géographiques et historiques des territoires. Elle intègre dans son fonctionnement, les interlocuteurs du quotidien.

La Compagnie Nationale du Rhône est un acteur et un partenaire majeur pour les territoires qu'il traverse ; Elle joue pleinement son rôle au-delà de la gestion du Rhône car elle participe au quotidien à la vie des collectivités.

Enfin, à l'avenir, elle envisage de renforcer les voies navigables du Rhône comme vecteur de développement ce qui correspond totalement aux objectifs de développement durable que la ville de Valence souhaite encourager.

En conséquence et après consultation de ses commissions compétentes, le Conseil municipal est appelé à donner :

- un avis favorable à prolongation de la concession d'aménagement et d'exploitation du Rhône confiée à la Compagnie Nationale du Rhône (CNR).

#### ***Délibération adoptée à l'unanimité.***

Monica FERREIRA DA SILVA quitte le Conseil Municipal à 20h37 soit avant le vote du point 16.

<b>Délibérations Développement durable – Environnement – Ecologie Urbaine – Economie</b>		
2021/02-01/16	Vœu pour un moratoire sur la 5G présenté par Monsieur Jimmy Levacher pour le groupe Valence en commun	Rapporteur: Jimmy LEVACHER

Le gouvernement a décidé l'ouverture des enchères d'attribution des bandes de fréquence de la 5G.

Pourtant, l'utilité même de cette technologie est remise en question. Dans son rapport final, la Convention Citoyenne pour le Climat juge le déploiement de la 5G « sans réelle utilité » et demande « un moratoire sur la mise en place de la 5G en attendant les résultats de l'évaluation de la 5G sur la santé et le climat ».

Est-il encore raisonnable aujourd'hui, alors que la nécessaire décarbonation de notre environnement fait consensus, de ne pas mettre en balance le supplément de service rendu par la 5G avec les inconvénients environnementaux additionnels de ce nouveau réseau.

Sachant qu'un équipement 5G consomme trois fois plus d'énergie qu'un équipement 4G, le caractère vertigineux des émissions à gaz à effet de serre du domaine du numérique, du nombre d'objets connectés, du nombre de tonnes de déchets électriques et électroniques se trouvera largement augmenté par l'émergence de ce nouveau réseau.

Concernant l'impact sur la santé, l'ARCEP a commandé des études sur la nocivité de la 5G qui ne seront rendues qu'en 2023.

#### **Service du conseil municipal**

Place de la Liberté – 26000 Valence - Tel : 04 75 79 20 57 / 04 75 79 20 48 - Fax : 04 75 79 20 02



Face à ces constats, de nombreuses communes ont d'ores et déjà, parfois dans le cadre d'une déclaration de l'état d'urgence climatique, prononcé des moratoires.

Notre municipalité se doit de veiller à ce que toutes les conditions de sécurité soient réunies pour le déploiement d'infrastructures sur son territoire. La balance entre le service rendu du réseau 5G et son impact écologique et sanitaire doit être étudiée avant toute nouvelle installation.

Pour toutes ces raisons, le Conseil municipal de Valence émet le vœu :

- Que le gouvernement instaure un moratoire sur l'implantation des infrastructures de réseau 5G tant qu'un débat démocratique sur les impacts écologiques et sanitaires n'aura pas été mené pour mettre en balance les inconvénients et les suppléments de service rendus par cette technologie ;
- Que la ville de Valence applique ce moratoire sur son territoire, en vertu du droit à la subsidiarité concernant l'application du principe de précaution
- Que la priorité soit donnée à la réduction de la fracture numérique en finalisant le déploiement de la 4G.

*Délibération rejetée à la majorité absolue.*

*Votant pour : 4*

*Annie ROCHE, Jean-François GALLAND, Malika KARA LAOUAR, Jimmy LEVACHER*

*Votant contre : 42*

*Nicolas DARAGON, Véronique PUGEAT, Franck SOULIGNAC, Annie-Paule TENNERONI, Lionel BRARD, Nathalie ILIOZER, Laurent MONNET, Cécile PAULET, Pierre-Olivier MAHAUX, Kérha AMIRI, Franck DIRATZONIAN-DAUMAS, Marie-Françoise PASCAL, Sylvain FAURIEL, Peggy OBERT, Renaud POUTOT, Laurence DALLARD, Georges RASTKLAN, Morgane SAILLOUR, Adem BENCHELLOUG, Martine PERALDE, Adeline TERRAIL, Anne JUNG, Jean-Luc CHAUMONT, Nancie MASSIN, Thomas BLACHE, Michèle RAVELLI, Claude CALANDRE, Marie-Josée SEGUIN, Pierre BREDEAU, Virginie RIOLI, Dominique REYNAUD, Gayanée MARKARIAN, Yasin YILDIRIM, Marie CORNUT-CHAUVINC, Alexandre DESPESSE, Déborah REYNAUD, Mactar SENE, Bruno CHAFFOIS, Virginie THIBAudeau, Louis PENOT, Manon BELDA, Olivier AMOS*

*S'abstenant : 1*

*Florent MEJEAN*

La présente séance est levée à 20h55.

  
**Nicolas DARAGON**  
Maire de Valence



  
**Kérha AMIRI**  
Secrétaire du Conseil Municipal

**Service du conseil municipal**

Place de la Liberté – 26000 Valence - Tel : 04 75 79 20 57 / 04 75 79 20 48 - Fax : 04 75 79 20 02

N° enregistrement	Thème	Descriptif	Reçu par le représentant de l'Etat et publié le
D202000259	Décision générale gestion locative	Convention d'occupation temporaire avec la Compagnie Nationale du Rhône portant sur le terrain sis parcelles cadastrées DK 44p et DK 91p	09/12/2020
D202000433	Décision générale gestion locative	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UNE PARCELLE DE TERRE DE LA VILLE DE VALENCE A L'EARL DESPESE POUR SON EXPLOITATION	04/01/2021
D202000447	Décision générale gestion locative	Mise à disposition de la salle Nord des locaux sis 123 avenue V. Hugo à l'association Felicitalia	04/01/2021
D202000258	Décision générale gestion locative	Convention d'occupation temporaire avec la Compagnie Nationale du Rhône pour le maintien d'un ouvrage de rejet des eaux pluviales des courts de tennis de l'Epervière	09/12/2020
D202000405	Décision générale gestion locative	Mise à disposition de l'amphithéâtre et de la salle Ambre de l'IRFSS à Valence le 29 mars 2021	23/11/2020
D202000458	Décision générale gestion locative	Mise à disposition d'une partie du bâtiment cadastré BK 427, sis 9 rue Cujas par EPORA pour l'installation d'un local POP des services de la Ville de Valence	21/12/2020
D202000406	Décision générale gestion locative	Mise à disposition de l'amphithéâtre Peynet et de la salle Ambre de l'IRFSS à Valence le 1er février 2021	23/11/2020
D202000257	Décision générale gestion locative	Convention d'occupation temporaire avec la Compagnie Nationale du Rhône pour le maintien d'une passerelle piétonne sise section parcelle cadastrée DK 87p	09/12/2020
D202000404	Décision générale finances	Abrogation décisions modificatives RR MPT de Fontbarlettes	07/12/2020
D202000448	Décision générale finances	Décision sur les tarifs de la régie communication	27/11/2020
D202000374	Décision générale finances	VENTE AGORASTORE DE MARS A AOUT 2020	13/11/2020
D202000403	Décision générale finances	RR n°12801 MPT de Fontbarlettes	07/12/2020
D202000401	Décision générale finances	RR n°18901 MPT du Centre Ville	07/12/2020
D202000400	Décision générale finances	RR n°16701 MPT du Polygone	07/12/2020
D202000268	Décision générale finances	Décision modificative : Régie de Recettes et avance n°19201 auprès de la Direction de la communication	07/12/2020
D202000402	Décision générale finances	Décision modificative RR n°12301 MPT du Plan	07/12/2020
D202000467	Décision générale DRSP	Tarifs municipaux 2021 DRSP - service Règlementation Domaine Public et Stationnement	23/12/2020
D202100089	Décision générale DRSP	DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION AUVERGNE RHONE ALPES POUR LA VIDEOPROTECTION SUR LES ESPACES PUBLICS	08/01/2021
D202100088	Décision générale DRSP	DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION AUVERGNE RHONE ALPES POUR LA VIDEOPROTECTION AUX ENTREES ET SORTIES D'UNE ZONE D'ACTIVITES	08/01/2021
D202000398	Décision générale juridique	Octroi de la protection fonctionnelle	18/11/2020

## Décisions

12/01/2021

N° enregistrement	Thème	Descriptif	Reçu par le représentant de l'Etat et publié le
D202000431	Décision générale juridique	Octroi de la protection fonctionnelle	07/12/2020
D202000384	Décision générale juridique	Octroi de la protection fonctionnelle	13/11/2020
D202000399	Décision générale juridique	Octroi de la protection fonctionnelle	18/11/2020
D202000445	Décision générale assurance	REMBOURSEMENT ASSURANCES : DOSSIER DAB N° 2020019 EN DATE DU 18 OCTOBRE 2019 / VILLE DE VALENCE / DCBAG / BUDGET GENERAL	27/11/2020
D202000414	Décision générale assurance	REMBOURSEMENT ASSURANCES : DOSSIER TOUS RISQUES EXPOS N° 2020.001 EN DATE DU 7 JANVIER 2020/ VILLE DE VALENCE / BUDGET PRINCIPAL	23/11/2020
D202000411	Décision générale assurance	REMBOURSEMENT ASSURANCES : DOSSIER DAB N° 2020032 EN DATE DU 22 AVRIL 2020 / VILLE DE VALENCE / DCBAG / BUDGET GENERAL	23/11/2020
D202000459	Décision générale assurance	REMBOURSEMENT ASSURANCES : DOSSIER DAB N° 2020018 EN DATE DU 07 JUIN 2019 / VILLE DE VALENCE / DCBAG / BUDGET GENERAL	11/12/2020
D202000410	Décision générale assurance	REMBOURSEMENT ASSURANCES : DOSSIER DAB N° 2020028 EN DATE DU 15 MAI 2020 / VILLE DE VALENCE / DCBAG / BUDGET GENERAL	23/11/2020
D202000430	Décision générale assurance	REMBOURSEMENT ASSURANCES : DOSSIER DOMMAGES AUX BIENS N° 2019.0053 EN DATE DU 15/11/2019 / VILLE DE VALENCE / BUDGET PRINCIPAL	27/11/2020
D202000415	Décision générale assurance	REMBOURSEMENT ASSURANCES : DOSSIER DOMMAGES AUX BIENS N° 2019.0046 EN DATE DU 28/10/2020 / VILLE DE VALENCE / BUDGET PRINCIPAL	23/11/2020
D202100016	Décision générale cimetière	Acte concession funéraire Q.42-235	05/01/2021
D202100035	Décision générale cimetière	Acte concession funéraire T.27-276	05/01/2021
D202100060	Décision générale cimetière	Acte concession funéraire Q.8-86	05/01/2021
D202100086	Décision générale cimetière	Acte concession funéraire Q.28-215	05/01/2021
D202100034	Décision générale cimetière	Acte concession funéraire C.19-81	05/01/2021
D202100008	Décision générale cimetière	Acte concession funéraire Q.10-1	05/01/2021
D202100042	Décision générale cimetière	Acte concession funéraire P.23-433	05/01/2021
D202000443	Décision générale cimetière	Achat concession funéraire Q.44FL-53	26/11/2020
D202100021	Décision générale cimetière	Acte concession funéraire Q.9-134C	05/01/2021
D202100019	Décision générale cimetière	Acte Q.8-207B	05/01/2021
D202100012	Décision générale cimetière	Acte concession funéraire Q.2-139B	05/01/2021
D202100040	Décision générale cimetière	Acte case de columbarium Q.44FL-59	05/01/2021
D202000440	Décision générale cimetière	Renouvellement concession funéraire Q.20-61	26/11/2020

## Décisions

12/01/2021

N° enregistrement	Thème	Descriptif	Reçu par le représentant de l'Etat et publié le
D202100024	Décision générale cimetièrè	Acte concession funéraire T.35-116	05/01/2021
D202100014	Décision générale cimetièrè	Acte concession funéraire Q.37-37	05/01/2021
D202100054	Décision générale cimetièrè	Acte concession funéraire C.19-82	05/01/2021
D202100044	Décision générale cimetièrè	Acte concession funéraire Q.26-417	05/01/2021
D202100010	Décision générale cimetièrè	Acte concession funéraire Q.10-186	05/01/2021
D202100053	Décision générale cimetièrè	Acte concession funéraire Q.37-109	05/01/2021
D202100074	Décision générale cimetièrè	Acte concession funéraire T.35-118	05/01/2021
D202100048	Décision générale cimetièrè	Acte concession funéraire Q.2-62	05/01/2021
D202100003	Décision générale cimetièrè	Acte case de columbarium Q.44FL-53	05/01/2021
D202100005	Décision générale cimetièrè	Acte concession funéraire T.8-207B	05/01/2021
D202000421	Décision générale cimetièrè	Renouvellement concession funéraire C.24-158	23/11/2020
D202100038	Décision générale cimetièrè	Acte concession funéraire Q.28-197	05/01/2021
D202000444	Décision générale cimetièrè	Renouvellement concession funéraire Q.44CA-12	26/11/2020
D202100080	Décision générale cimetièrè	Acte concession funéraire T.35-109	05/01/2021
D202100081	Décision générale cimetièrè	Acte case de columbarium Q.43CA-53	05/01/2021
D202100041	Décision générale cimetièrè	Acte concession funéraire Q.28-397A	05/01/2021
D202100067	Décision générale cimetièrè	Acte concession funéraire Q.2-113	05/01/2021
D202100025	Décision générale cimetièrè	Acte concession funéraire C.24-76	05/01/2021
D202100006	Décision générale cimetièrè	Acte concession funéraire Q.37-99	05/01/2021
D202100015	Décision générale cimetièrè	Acte concession funéraire Q.37-100	05/01/2021
D202000426	Décision générale cimetièrè	Achat concession funéraire Q.10-131	23/11/2020
D202100027	Décision générale cimetièrè	Acte concession funéraire T.18-93	05/01/2021
D202100018	Décision générale cimetièrè	Acte concession funéraire Q.8-65	05/01/2021
D202100061	Décision générale cimetièrè	Acte concession funéraire Q.28-195	05/01/2021
D202100068	Décision générale cimetièrè	Acte concession funéraire T.27-335	05/01/2021
D202100043	Décision générale cimetièrè	Acte concession funéraire Q.10-E7	05/01/2021
D202100072	Décision générale cimetièrè	Acte concession funéraire Q.2-128	05/01/2021

## Décisions

12/01/2021

N° enregistrement	Thème	Descriptif	Reçu par le représentant de l'Etat et publié le
D202100057	Décision générale cimetièrè	Acte concession funéraire Q.41-53B	05/01/2021
D202100023	Décision générale cimetièrè	Acte concession funéraire Q.12-145	05/01/2021
D202100058	Décision générale cimetièrè	Acte concession funéraire Q.28-404	05/01/2021
D202100075	Décision générale cimetièrè	Acte concession funéraire Q.2-275	05/01/2021
D202000420	Décision générale cimetièrè	Renouvellement concession funéraire T.35-125	23/11/2020
D202100070	Décision générale cimetièrè	Acte concession T.35-83	05/01/2021
D202100026	Décision générale cimetièrè	Acte concession funéraire Q.42-260	05/01/2021
D202000442	Décision générale cimetièrè	Achat concession funéraire T.8-207B	26/11/2020
D202100064	Décision générale cimetièrè	Acte concession funéraire Q.12-247	05/01/2021
D202000429	Décision générale cimetièrè	Renouvellement concession funéraire Q.28-459	23/11/2020
D202000423	Décision générale cimetièrè	Achat concession funéraire T.8-166	23/11/2020
D202100036	Décision générale cimetièrè	Acte concession funéraire Q.8-172A	05/01/2021
D202100073	Décision générale cimetièrè	Acte concession funéraire Q.11-95	05/01/2021
D202100017	Décision générale cimetièrè	Acte concession funéraire Q.37-125	05/01/2021
D202000437	Décision générale cimetièrè	Achat concession funéraire T.10-17	26/11/2020
D202100052	Décision générale cimetièrè	Acte concession funéraire C.23-483	05/01/2021
D202100037	Décision générale cimetièrè	Acte concession funéraire T.20-42	05/01/2021
D202100085	Décision générale cimetièrè	Acte concession funéraire T.2-107C	05/01/2021
D202100032	Décision générale cimetièrè	Acte concession funéraire Q.7-3	05/01/2021
D202000436	Décision générale cimetièrè	Renouvellement concession funéraire Q.11-11	26/11/2020
D202100022	Décision générale cimetièrè	Acte concession funéraire Q.42-238	05/01/2021
D202100004	Décision générale cimetièrè	Acte case de columbarium Q.44CA-12	05/01/2021
D202100039	Décision générale cimetièrè	Acte concession funéraire Q.10-E4	05/01/2021
D202100020	Décision générale cimetièrè	Acte concession funéraire P.7-36	05/01/2021
D202100047	Décision générale cimetièrè	Acte concession funéraire Q.8-16	05/01/2021
D202100007	Décision générale cimetièrè	Acte concession funéraire Q.20-61	05/01/2021
D202000441	Décision générale cimetièrè	Renouvellement concession funéraire Q.37-99	26/11/2020

## Décisions

12/01/2021

N° enregistrement	Thème	Descriptif	Reçu par le représentant de l'Etat et publié le
D202000424	Décision générale cimetièrè	Achat concession T.35-132B	23/11/2020
D202100078	Décision générale cimetièrè	Acte concession funéraire C.23-776	05/01/2021
D202100059	Décision générale cimetièrè	Acte concession funéraire Q.37-117	05/01/2021
D202100063	Décision générale cimetièrè	Acte case de columbarium Q.44PY-64	05/01/2021
D202100031	Décision générale cimetièrè	Acte concession funéraire Q.26-438	05/01/2021
D202100011	Décision générale cimetièrè	Acte concession funéraire Q.11-11	05/01/2021
D202100013	Décision générale cimetièrè	Acte concession funéraire Q.28-174	05/01/2021
D202100079	Décision générale cimetièrè	Acte concession funéraire T.26-196	05/01/2021
D202000422	Décision générale cimetièrè	Achat concession funéraire Q.9-95C	23/11/2020
D202100084	Décision générale cimetièrè	Acte concession funéraire C.24-153	05/01/2021
D202000428	Décision générale cimetièrè	Renouvellement concession funéraire C.23-745	23/11/2020
D202100076	Décision générale cimetièrè	Acte concession funéraire Q.28-165	05/01/2021
D202100045	Décision générale cimetièrè	Acte concession funéraire Q.10-E8	05/01/2021
D202100056	Décision générale cimetièrè	Acte concession funéraire Q.10-E13	05/01/2021
D202000439	Décision générale cimetièrè	Renouvellement concession funéraire T.20-65B	26/11/2020
D202100009	Décision générale cimetièrè	Acte concession funéraire T.20-65B	05/01/2021
D202100050	Décision générale cimetièrè	Acte concession funéraire T.12-137	05/01/2021
D202100049	Décision générale cimetièrè	Acte concession funéraire Q.12-171	05/01/2021
D202100062	Décision générale cimetièrè	Acte concession funéraire T.10-185	05/01/2021
D202100065	Décision générale cimetièrè	Acte concession funéraire Q.11-78	05/01/2021
D202100083	Décision générale cimetièrè	Acte concession funéraire T.35-108	05/01/2021
D202100082	Décision générale cimetièrè	Acte concession funéraire Q.33-185	05/01/2021
D202100030	Décision générale cimetièrè	Acte concession funéraire Q.10-E20	05/01/2021
D202100002	Décision générale cimetièrè	Acte concession funéraire T.10-17	05/01/2021
D202100069	Décision générale cimetièrè	Acte concession funéraire T.35-97	05/01/2021
D202000438	Décision générale cimetièrè	Achat concession funéraire Q.10-186	26/11/2020
D202100055	Décision générale cimetièrè	Acte case de columbarium Q.44FL-62	05/01/2021

## Décisions

12/01/2021

N° enregistrement	Thème	Descriptif	Reçu par le représentant de l'Etat et publié le
D202100029	Décision générale cimetièrè	Acte concession funéraire Q.12-58	05/01/2021
D202000427	Décision générale cimetièrè	Achat concession funéraire T.20-A1	23/11/2020
D202100033	Décision générale cimetièrè	Acte concession funéraire Q.10-E11	05/01/2021
D202100028	Décision générale cimetièrè	Acte concession funéraire T.2-107B	05/01/2021
D202100071	Décision générale cimetièrè	Acte concession funéraire T.2-107A	05/01/2021
D202100077	Décision générale cimetièrè	Acte concession funéraire Q.28-208	05/01/2021
D202000425	Décision générale cimetièrè	Achat concession funéraire P.8-225Bis	23/11/2020
D202100046	Décision générale cimetièrè	Acte concession funéraire T.35-63	05/01/2021
D202100066	Décision générale cimetièrè	Acte concession funéraire T.8-108	05/01/2021
D202100051	Décision générale cimetièrè	Acte concession funéraire T.18-85	05/01/2021
D202000418	Décision générale musée	Demande de subvention DRAC Action culturelle	30/11/2020
D202000457	Décision générale musée	Création tarifs catalogue exposition Favier	17/12/2020
D202000265	Décision générale ressources humaines	Restaurant inter-entreprises "Le Grand Cèdre"	23/11/2020
D202000264	Décision générale ressources humaines	Restaurant inter administratif du Polygone	23/11/2020
D202000413	Décision générale DEJ	demande de Subvention à la CAF pour la rénovation - extension de la MPT Fontbarlettes	24/11/2020
D202000471	Décision générale DSP	mise à jour des tarifs des prestations municipales de la Direction Santé Publique à compter du 1er janvier 2021	04/01/2021
D202100092	Décision générale DSCEVA	Décision - Réactualisation des tarifs municipaux de la DSCEVA pour 2021	12/01/2021

## Décisions Commande Publique

12/01/2021

N° Décision	Thème	Intitulé	Attributaire	Montant HT si incidence financière	Reçu par le représentant de l'Etat et publié le
D202000456	Décision commande publique marché de travaux	Marché n°203143 : Relance du lot n°5 plomberie/sanitaire - Rénovation de l'aile ouest de l'école préélémentaire Michelet à Valence	Entreprise COLOMBANI 25 rue des Alouettes, 26120 Chabeuil	7 205€ HT	22/12/2020
D202000453	Décision commande publique marché de travaux	Marché n°203100 - Réaménagement de l'ancienne école Ferry à Valensolles	LOT 1 : ENTREPRISE BATIR - LOT 2 : ECOBA - LOT 3 : LA CRETOISE DE MENUISERIE - LOT 4 : MENUISERIE CHAUTANT - LOT 5 : Groupement conjoint BANCEL PEINTURE (mandataire) / FRANCK FERRARI - LOT 6 : AD SOLS - LOT 7 : CHALAYE ELECTRICITE - LOT 8 : SALLEE - LOT 9 : EYMIN ISOLATION LOT 1 : 19 rue Monge 26500 BOURG LES VALENCE ; LOT 2 : 760 rue André Malraux 07500 GUILHERAND GRANGES ; LOT 3 : 378 rue Henri Barbusse 26400 CREST ; LOT 4 : Les Fouillouses Nord, Route d'Anneyron 26140 SAINT RAMBERT D'ALBON ; LOT 5 : 135 Chemin des bases Freydières 07130 SOYONS ; LOT 6 : ZAC de Briffaut Est - 27 Rue Henri Rey 26000 VALENCE ; LOT 7 : 26 bis rue Gustave Eiffel 26000 VALENCE ; LOT 8 : 38-40 rue Latécoère 26000 VALENCE ; LOT 9 : 7 rue Jean Charcot 26100 ROMANS SUR ISERE ;	LOT 1 : 75 410.03 € HT LOT 2 : 10 156.01 € HT LOT 3 : 45 443.00 € HT LOT 4 : 13 708.00 € HT LOT 5 : 54 673.00 € HT LOT 6 : 18 937.90 € HT LOT 7 : 23 417.42 € HT LOT 8 : 57 844.80 € HT LOT 9 : 38 406.71 € HT	03/12/2020

## Décisions Commande Publique

12/01/2021

N° Décision	Thème	Intitulé	Attributaire	Montant HT si incidence financière	Reçu par le représentant de l'Etat et publié le
D202000454	Décision commande publique marché de travaux	Signature du marché N°203132 : Réaménagement du square RIMBAUD à Valence	Lot 1 VOIRIE : EUROVIA DALA Agence Drome/Ardèche; Lot 2 ESPACES VERTS : LAQUET SAS; Lot 3 AIRE DE JEUX : SARL PLEINBOIS AMENAGEMENT; Lot 4: CLOTURES : C'CLOT Lot 1: ZA des Allobroges, 5 rue Condorcet 26 100 ROMANS SUR ISERE; Lot 2: 643 Route de Beurepaire 26 210 LAPEYROUSE MORNAY; Lot 3 : 703 Route de l'Isle sur Sorgue 84 250 LE THOR ; Lot 4 : 200 Rue des Terres Bourdin 69 140 RILLIEUX LA PAPE	Lot 1: 44 984.86 € HT Lot 2: 59 975.75 € HT Lot 3 : 75 130 € HT Lot 4: 16 994.52 € HT	08/12/2020
D202000449	Décision commande publique marché de travaux	Signature du marché N°203134 : Marché Subséquent N°16 "Désamiantage avant travaux d'aménagement des vestiaires du Palais des Sports Pierre MENDES à Valence" à l'accord-cadre 183070 "Travaux de décontamination et démolition/déconstruction" - Lot 1 "Travaux de décontamination"	OBOUSSIER TP QUARTIER LES BLANCS 26 320 SAINT MARCEL LES VALENCE	47 800 € HT	09/12/2020
D202000451	Décision commande publique avenant marché de travaux	Marché n°183037L10 - Construction du complexe sportif de Valensolles - Lot 10 : menuiseries intérieures - Avenant n° 3	SUSCILLON ZA Bel Air - 38110 SAINTE BLANDINE	1 259,58 € HT - Variation de 0,54%	18/12/2020
D202000379	Décision commande publique avenant marché de travaux	Marché n° 183037L18 - Construction du complexe sportif de Valensolles - Lot 18 : Electricité courants forts et faibles	DROME ELECTRICITE SERVICE ZI des Allobroges - BP 303 - 26107 ROMANS Cedex	2 142,50 € HT - Variation de 1,19%	27/11/2020
D202000452	Décision commande publique avenant marché de travaux	Marché n°183037L11 - Construction du complexe sportif de Valensolles - Lot 11: cloisons sèches - doublages - Avenant n° 2	THOMASSET ET FILS ZA Les Revols - 26540 MOURS SAINT EUSEBE	450,00 € HT - Variation de 0,18%	09/12/2020

## Décisions Commande Publique

12/01/2021

N° Décision	Thème	Intitulé	Attributaire	Montant HT si incidence financière	Reçu par le représentant de l'Etat et publié le
D202000455	Décision commande publique avenant marché de travaux	Marché n°203005_MS3/AC183070L2_DEMOLITION PISCINE JEAN BOUIN_AVENANT N°1	GUINTOLI 26000 VALENCE	Plus-value de 29 513,36€ HT (variation de 27,02%)	04/12/2020
D202000434	Décision commande publique avenant marché de travaux	Marché n°193147 Restructuration et extension de la MPT du Petit Charran_Lot 8 Électricité_Avenant n°1	PRO ELEC 26000 VALENCE	Plus-value de 4 417,68€ HT (variation de 19,60%)	26/11/2020
D202000461	Décision commande publique marché de fournitures	202047 - VAISSELLE JETABLE ECOLOGIQUE	SARL COTE NATURE 11 CHEMIN DE LA FORET 26120 MALISSARD	MINI (VALENCE: SANS - VRA: 500€ HT/AN = TOTAL: 500€ HT/AN) MAXI (VALENCE: 5 000€ HT - VRA: 7 000€ HT = TOTAL: 12 000€ HT/AN) DUREE: 12 MOIS + 2X 12 MOIS	17/12/2020
D202000435	Décision commande publique avenant marché de fournitures	Avenant n°1 au marché n°201156 "fourniture de pièces détachées pour horodateurs et réparation sur site ou en usine"	FLOWBIRD 100 AVENUE DE SUFFREN 75015 PARIS	+ 11 000 € HT	26/11/2020
D202000469	Décision commande publique avenant marché de fournitures	182052 AVENANT 2 ENTRETIEN MENAGER DES BATIMENTS	ATALIAN PROPLETE PACA Zac d'Aix Lesmilles Porte A - 190 Rue Claude Nicolas Ledoux - 13100 AIX EN PROVENCE		04/01/2021
D202000482	Décision commande publique marché de prestations de service	Signature de la décision de classement sans suite du marché N°203046 Mission de maîtrise d'œuvre + mission complémentaire OPC" Travaux de sécurisation, consolidation, révision et réfection des bâtiments classés de la Ville de Valence."			08/01/2021
D202000462	Décision commande publique marché de prestations de service	202140 - STADE POMPIDOU HONNEUR - ETUDE QUALITES TECHNIQUES ET AGRONOMIQUES DE LA PELOUSE	GRUPEMENT: LABOSPORT/ REALSPORT INGENIERIE TECHNOPARC CIRCUIT DES 24H DU MANS CHEMIN AUX BOEUFS 72100 LE MANS	10 520€ HT / 12 624€ TTC DUREE: 5 MOIS	11/12/2020

## Décisions Commande Publique

12/01/2021

N° Décision	Thème	Intitulé	Attributaire	Montant HT si incidence financière	Reçu par le représentant de l'Etat et publié le
D202000409	Décision commande publique marché de prestations de service	202113 - PRESTATION D AMENAGEMENT LAVEUSE DE VOIRIE	VIVIEN CONSULTING 3 RUE DES MALINES 91090 LISSES	BASE: 31 740€ HT + PSE 2 811.03€ HT = 34 551.03€ HT	20/11/2020

### HORS LOGICIEL WEBDELIB

	Mode de dévolution	Intitulé du marché	Attributaire	Montant HT DQE ou DGPF	
	<25K sans mise en conc	Marché n° 203173 Travaux électriques divers bâtiments communaux	EDRELEC 26800 Portes les Valence	4326,64 € HT	
	<25K sans mise en conc	Marché n°203164 Mission de contrôle technique dans le cadre de travaux réalisés au musée de Valence	ALPES CONTRÔLE 26000 Valence	3600,00 € HT	

Listing DIA CM							Préemption	
Numéro de dossier	Liste des parcelles	Propriétaire	Adresse terrain	Superficie en m²	Prix de vente ou	Désignation du bien	OUI	NON
DIA0263622000814	AD0115	LC PROMOTION	107 à 113 AVENUE DE ROMANS	570	130 000,00 €	une maison		X
DIA0263622000833	AE0004	BARNERON	23 AVENUE DE VERDUN	9200	170 000,00 €	2 appartements + 2 emplacements de stationnement		X
DIA0263622000832	CH0159,CH0158	DE CLERCQ	13-15 RUE BALZAC	698	163 900,00 €	un appartement		X
DIA0263622000831	AC0875	WELTER	67 AVENUE SADI CARNOT	774	115 000,00 €	un appartement + une cave		X
DIA0263622000830	EL0501,EL0261	FOREL	186 ROUTE de Montélier	301	60 000,00 €	une maison		X
DIA0263622000829	AC0875	BESSIERE	67 AVENUE SADI CARNOT	774	175 000,00 €	un appartement + 2 caves		X
DIA0263622000828	AT0544	DROME AMENAGEMENT HABITAT	79 AVENUE de Chabeuil	1600	754 000,00 €	un terrain à bâtir		X
DIA0263622000827	AC0079	TUILIER ET ALLEAUME	29 RUE EMILE AUGIER	383	440 000,00 €	un appartement en duplex + un débarras + 2 caves		X
DIA0263622000826	AC0877,AC0920,AC0921	FRIGIERE	16 RUE Bouffier	358	160 000,00 €	un atelier + 2 locaux magasin + un wc + un escalier + une trappe		X
DIA0263622000825	BI0190	SOREL	70 AVENUE DE CHABEUIL	309	158 000,00 €	une maison		X
DIA0263622000824	BI0228	CUEL	23 RUE LA PEROUSE	777	715 000,00 €	une propriété batie avec dépendance, piscine et terrain		X
DIA0263622000823	BL0502	BERAUD	18 RUE DANIEL DEFOE	633	235 000,00 €	un terrain à bâtir avec garage		X
DIA0263622000822	AM0344	PHILIT ET TUDICO	130 RUE DE LA CHAMBERLIERE	311	190 000,00 €	un pavillon		X
DIA0263622000821	AB0514	QUINSON	17 RUE JEAN BOUIN	225	10 000,00 €	un garage		X
DIA0263622000820	CM0110	MARNAT	6 RUE Descartes	204	247 000,00 €	une maison		X
DIA0263622000819	ZR0355	OZCAN	43 RUE HUBERT ROBERT	500	257 000,00 €	une maison		X
DIA0263622000818	AZ0274	FUMAT	9 ALLEE DARIUS MILHAUD	578	210 000,00 €	une maison		X

Numéro de dossier	Liste des parcelles	Propriétaire	Adresse terrain	Superficie en m <sup>2</sup>	Prix de vente ou bien	Désignation du bien	OUI	NON
DIA0263622000817	AY0205,AY0202,AY0194,AY0192	CENTRE D'AFFAIRES ET DE SERVICES VALENTINOIS	CHEMIN DES HUGUENOTS	7978	126 260,00 €	un local d'activité + un couloir		X
DIA0263622000798	AT0002	KERGALL	3 AVENUE DE CHABEUIL	98	16 000,00 €	un local commercial + une cave		X
DIA0263622000816	CH0332,CH0223	POSE	49 AVENUE VICTOR HUGO	631	112 000,00 €	un appartement + une cave		X
DIA0263622000815	CH0232,CH0222	POSE	49 AVENUE Victor Hugo	1129	10 000,00 €	un parking couvert		X
DIA0263622000813	CD0027	REVOL	20 RUE GENISSIEU	250	250 000,00 €	une maison		X
DIA0263622000812	AC0243,AC0928,AC0929	MATRAS ET HERLIN	21 RUE CARTELET	466	338 000,00 €	un appartement + une cave		X
DIA0263622000811	CL0221	SAUTEL	16 AVENUE DE VALENSOLLES	83	147 000,00 €	une maison		X
DIA0263622000810	AC0517	LAPIERRE	40 et 42 AVENUE SADI CARNOT	1105	166 000,00 €	2 appartements + 2 caves		X
DIA0263622000809	BI0116	SZCZEPANSKI	44 AVENUE DE CHABEUIL	210	60 000,00 €	un appartement + une cave		X
DIA0263622000808	DT0348,DT0351,DT0353	SCI LODACE	18 RUE Louise Weiss	3529	880 000,00 €	2 batiments industriels		X
DIA0263622000807	CH0475	MARTEL	38 AVENUE VICTOR HUGO	1257	97 000,00 €	un local commercial		X
DIA0263622000806	BT0088,BT0089,BT0091,BT0092,BT0093,BT0094,BT0095,BT0096,BT0097,BT0099,BT0100,BT0101,BT0102,BT0213	BOMPARD	36 ALLEE Jules Romains	44570	210 000,00 €	une maison		X
DIA0263622000805	AC0931	MANDIER	6 RUE des soeurs grises	313	75 000,00 €	un appartement		X
DIA0263622000804	AI0027,AI0028,AI0029	SEGARD	63 Lieudit La Chamberlière	3652	200 000,00 €	un terrain à bâtir		X
DIA0263622000803	AI0027,AI0028,AI0029	SEGARD	63 Lieudit La Chamberlière	3652	165 000,00 €	un terrain à bâtir		X
DIA0263622000802	ZO0181	VALLON	38 RUE CLAUDE DEBUSSY	325	120 000,00 €	une maison		X
DIA0263622000801	BH0034	ROURE	8 ALLEE GEORGE SAND	1216	135 000,00 €	un appartement + une cave + un garage		X
DIA0263622000800	AT0292	CORDA	25 AVENUE DE CHABEUIL	115	118 000,00 €	un appartement + une cave		X
DIA0263622000799	AC0700	MEUNIER épouse SERAIN	5 RUE DES ALPES	340	2 000,00 €	2 greniers échangés		X
DIA0263622000797	CD0366,CD0606,CD0121	POUDEVIGNE	5 IMPASSE DE SERBIE	1560	164 200,00 €	une maison + un garage		X

Numéro de dossier	Liste des parcelles	Propriétaire	Adresse terrain	Superficie en m <sup>2</sup>	Prix de vente ou bien	Désignation du bien	OUI	NON
DIA0263622000796	BH0331	FAURE ET TALLARON	5 RUE DU PERE DE FOUCAULD	333	200 000,00 €	une maison		X
DIA0263622000795	AC0609	BURRIER	4 RUE d'Athènes	223	70 000,00 €	un appartement + une cave		X
DIA0263622000786	AB0238	DIMODJIAN	3 RUE BRIFFAUT	497	155 000,00 €	un appartement + une cave		X
DIA0263622000794	AB0175	SOURD	26 COTE DES CHAPELIERS	221	180 000,00 €	un appartement + un garage + une cave		X
DIA0263622000793	BV0062	ROUSSEAU	129 CHEMIN DE ROBINSON	144	218 000,00 €	une maison		X
DIA0263622000785	AC0327	CHLALA	20 BOULEVARD DU CIRE	458	118 000,00 €	un appartement + une cave		X
DIA0263622000792	CM0350	SCI LE PETIT CHAMP	274 AVENUE VICTOR HUGO	735	14 000,00 €	un garage		X
DIA0263622000791	CH0241	THIERS	24 AVENUE PIERRE SEMARD	87	265 000,00 €	un local d'activité		X
DIA0263622000790	BC0352,BC0353,BC0355,BC0358	MONNET	91, 93 RUE Léon Gaumont	2099	560 000,00 €	une maison		X
DIA0263622000789	BK0474	BUISSON	2 PLACE DE LA PAIX	51	42 000,00 €	un appartement		X
DIA0263622000788	AC0602,AC0603,AC0604	PRAXIS	5 IMPASSE d'Athènes	2131	118 000,00 €	un appartement + une cave		X
DIA0263622000787	BK0235	FANGET	86 RUE DU PONT DU GAT	104	368 000,00 €	une maison		X
DIA0263622000784	AC0817,AC0251,AC0250	ASENCIO	13, 15 RUE MADIER DE MONTJAU	298	50 000,00 €	un magasin et un débarras		X
DIA0263622000783	CD0269,CD0234	LENAY	11 RUE des Frères Lumières	668	253 000,00 €	une maison + un garage		X
DIA0263622000782	BM0119	ALLIER -GENEST/SAMAH	17 ALLEE HERBERT GEORGES WELLS	322	167 500,00 €	une maison		X
DIA0263622000781	BI0436	RICHARD	10 RUE ADOLPHE THIERS	393	390 000,00 €	une maison		X
DIA0263622000780	BI0118	FILLAUD	19 RUE DE L ISLE	153	379 000,00 €	une maison		X
DIA0263622000773	AB0196	SCI TOUTER	8 RUE JUIVERIE	64	30 000,00 €	un appartement		X
DIA0263622000779	CL0234,CL0148	FAMILIALE DE VALENSOLLES	32-34 AVENUE DE VALENSOLLES	43115	1 200 000,00 €	une maison		X
DIA0263622000778	CM0402	MAROUD	65 RUE PIERRE CORNEILLE	877	270 000,00 €	un appartement + un local commercial		X
DIA0263622000777	AB0692	VIE ET KOCUPYR	3 RUE BARTHELEMY ROUX	1090	320 000,00 €	une maison + 2 places de stationnement		X

Numéro de dossier	Liste des parcelles	Propriétaire	Adresse terrain	Superficie en m <sup>2</sup>	Prix de vente ou bien	Désignation du bien	OUI	NON
DIA0263622000764	CE0260	BLANC ET RINCON	18 RUE RUE FORIEL	212	180 800,00 €	un appartement + une cave		X
DIA0263622000776	AB0104	TAULEIGNE	3 RUE CHAMPIONNET	86	100 000,00 €	un appartement + une cave		X
DIA0263622000775	BD0394	LEFEBVRE	RUE GEORGES MELIES	809	0,00 €	une parcelle de terrain à usage de voirie		X
DIA0263622000774	AB0502	SCI BIENFAIT	22, 24, 26 RUE JEAN BOUIN	1257	70 000,00 €	un appartement + une cave		X
DIA0263622000772	CM0142	ALLIX	32 RUE DANTON	359	350 000,00 €	une maison		X
DIA0263622000771	CE0157	DUCHAMP	27 RUE MARTIN VINAY	735	44 500,00 €	un local commercial + une cave		X
DIA0263622000770	AB0632,AB0411,AB0410,AB0673	LE BLEU	RUE PECHERIE	1369	85 000,00 €	un studio + une cave + un entrepot + un garage		X
DIA0263622000769	BL0387	BOUSSON	37 CHEMIN du Ruisseau	445	348 000,00 €	une maison		X
DIA0263622000768	AX0336,AX0335,AX0334,AX0333,AX0332,AX0331,AX0330,AX0329,AX0328,AX0327,AX0325,AX0026,AX0025,AX0024,AX0023,AR0127,AR0126,AX0326	PATER	42 RUE CAPITAINE DREYFUS	39340	142 000,00 €	un pavillon		X
DIA0263622000767	BM0071,BM0069	LEBRAS	9 ALLEE BERNARD SHAW	452	170 000,00 €	une maison + la 1/2 indivise dune parcelle de chemin		X
DIA0263622000766	AS0497	ALLETRU	14 AVENUE MAL DE LATTRE DE TASSIG	500	220 000,00 €	une maison		X
DIA0263622000765	CE0260	BLANC ET RINCON	18 RUE FORIEL	212	76 000,00 €	un appartement + une cave		X
DIA0263622000763	AB0248	CHORIER	4 RUE Vernoux	220	87 000,00 €	un appartement + un placard		X
DIA0263622000761	AE0126,AE0192	SOUHAIL	89 AVENUE DE VERDUN	478	186 000,00 €	une maison + une bande de terrain + un local		X
DIA0263622000760	BK0434	XU	5 RUE GENISSIEU	402	465 000,00 €	une maison		X
DIA0263622000759	AC0330	HAON	BOULEVARD DU CIRE	365	110 000,00 €	terrain à bâtir		X

Numéro de dossier	Liste des parcelles	Propriétaire	Adresse terrain	Superficie en m²	Prix de vente ou bien	Désignation du bien	OUI	NON
DIA0263622000737	BK0049	BESSET	8 RUE CHATEAUVERT	269	52 000,00 €	un local commercial + une cave		X
DIA0263622000762	AL0202,AL0200,AL0183,AL0077,AP0389,AP0387,AP0385,AP0374,AP0261,AP0088,AP0070,AP0063	SCI AMR	9218 LE PLAN	21564	13 100 000,00 €	79 locaux commerciaux + 18 parties de local commercial		X
DIA0263622000758	BL0256	RIBOLA	61 RUE MATHIEU DE LA DROME	207	160 000,00 €	une maison		X
DIA0263622000757	CH0305,CH0304	COGNAT	2 et 4 RUE JOUBERT	352	51 000,00 €	un appartement + une cave		X
DIA0263622000755	AV0283	ARNAUD	11 RUE DU HUIT MAI 1945	6031	13 000,00 €	un garage		X
DIA0263622000753	AX0049	DERBALI	11 ALLEE EDGAR QUINET	1499	22 800,00 €	un appartement + une cave		X
DIA0263622000736	BC0410,BC0412	SCI TERTIAIRE MIXTE	18 à 26 RUE DIEUDONNE COSTES	5919	555 575,33 €	un bâtiment à usage commercial		X
DIA0263622000756	BZ0098	SCI RESIDENCY CALIFORNIA I	87 RUE DE THIBERT	654	750 000,00 €	un local d'activité		X
DIA0263622000754	ZD0277	SCI CHARLES MARTEL	18 ALLEE BARTHELEMY THIMONNIER	2056	90 000,00 €	un terrain à bâtir		X
DIA0263622000752	AC0807	HOUBE-FEYTOU	12 RUE DU PARC	2314	88 000,00 €	un appartement + une cave		X
DIA0263622000751	AD0115	LC PROMOTION	107 à 113 AVENUE DE ROMANS	570	137 000,00 €	2 appartements avec une montée d'escalier		X
DIA0263622000750	AD0115	LC PROMOTION	107 à 113 AVENUE DE ROMANS	570	136 000,00 €	une maison		X
DIA0263622000749	AD0115	LC PROMOTION	107 à 113 AVENUE DE ROMANS	570	200 000,00 €	2 locaux artisanaux et commerciaux avec un terrain		X
DIA0263622000738	BK0052,BK0051	SCI GREEN CASTLE	12 RUE CHATEAUVERT	848	250 000,00 €	2 appartements + un local commercial + un garage		X
DIA0263622000748	AC0659	MELONI	29 RUE FAVENTINES	208	149 000,00 €	2 appartements +3 greniers + une cuisine +une pièce		X

Numéro de dossier	Liste des parcelles	Propriétaire	Adresse terrain	Superficie en m <sup>2</sup>	Prix de vente ou bien	Désignation du bien	OUI	NON
DIA0263622000747	AC0079	GAULIER	25 à 33 RUE EMILE AUGIER	383	103 000,00 €	un appartement + une annexe + un couloir		X
DIA0263622000746	CH0265	SEURRE	51 RUE DENIS PAPIN	218	85 000,00 €	un appartement + une cave		X
DIA0263622000745	BI0632	BEGOU	35 RUE DES ALPES	154	375 000,00 €	3 appartements + 2 locaux commerciaux		X
DIA0263622000744	CH0455	TARDY	15 et 17 RUE CHEVANDIER	443	125 000,00 €	un appartement + une cave		X
DIA0263622000743	BI0831, BI0111	CROUZET	36 AVENUE de Chabeuil	550	100 000,00 €	un appartement + un local commercial + une cave		X
DIA0263622000742	BK0705	CRIVELLO ET KALLAYDJIAN	16 RUE PONT DU GAT	414	292 000,00 €	un appartement + un garage + une cave		X
DIA0263622000741	CH0159, CH0158	DECLERCQ	13 - 15 RUE BALZAC	698	195 000,00 €	un appartement		X
DIA0263622000740	AB0364	SCCV COEUR DE VILLE	11 RUE MIRABEL CHAMBAUD	945	472 000,00 €	un appartement + 2 garages		X
DIA0263622000739	AT0525	BENOIT	40 CHEMIN de Ronde	1843	285 000,00 €	un appartement + un garage		X
DIA0263622000731	AC0529	FOUREL	43 AVENUE Sadi Carnot	77	89 000,00 €	un appartement + une cave + 4 greniers		X
DIA0263622000735	CH0409	SCI SONICHRIS	19 AVENUE VICTOR HUGO	1018	116 000,00 €	un local d'activité		X
DIA0263622000734	CH0424, CH0423, CH0419, CH0417, CH0413, CH0412, CH0410, CH0343, CH0340	SONICHRIS	17 AVENUE Victor Hugo	6671	16 000,00 €	2 parkings		X
DIA0263622000733	ZR0068	DEMEUTER	39 ALLEE LOUIS PAUFIQUE	671	320 000,00 €	une maison		X
DIA0263622000732	BM0140, BM0029	CHAMP	ALLEE PAUL GAUGUIN	8654	220 000,00 €	une maison		X
DIA0263622000730	CN0396, CN0400	ARNAUD	91 RUE PIERRE CORNEILLE	2016	110 000,00 €	un appartement + un garage		X
DIA0263622000729	AC0490	FLOIRAT	30 AVENUE SADI CARNOT	800	126 500,00 €	un appartement + une cave + un garage		X
DIA0263622000728	BI0858	BARBU	14 RUE Julien Veyrenc	944	70 000,00 €	un appartement + une cave		X

Numéro de dossier	Liste des parcelles	Propriétaire	Adresse terrain	Superficie en m <sup>2</sup>	Prix de vente ou bien	Désignation du bien	OUI	NON
DIA0263622000727	BI0045	ADRAGNA	3 RUE BERTHELOT	159	80 000,00 €	un appartement + un studio + une cave + un grenier		X
DIA0263622000725	BI1040	COGNAT	20 RUE JEAN JAURES	2315	80 000,00 €	un terrain		X
DIA0263622000724	AB0599,AB0598	FILLOD	34 RUE EMILE AUGIER	435	255 000,00 €	un appartement + une cave + une cour		X
DIA0263622000712	AB0500	MARRE	21 RUE Jean Bouin	1462	89 500,00 €	un appartement + une cave		X
DIA0263622000723	BL0820	RICORDEAU	132 RUE DU PONT DU GAT	153	155 000,00 €	un appartement + une cave		X
DIA0263622000722	CH0092	BIRON	1 AVENUE DU CHAMP DE MARS	1330	400 000,00 €	un appartement + un garage + une cave		X
DIA0263622000721	ZR0049,BR0139	MARTINS	17 ALLEE Jean Piaget	1793	360 000,00 €	une maison		X
DIA0263622000720	AT0498	ABDALLAH ET GUILLOU	19 IMPASSE VACHETTE	134	172 000,00 €	une maison		X
DIA0263622000719	CL0143,CL0010	ROLLAND	13 ALLEE de l'Epervière	644	310 000,00 €	une maison		X
DIA0263622000718	AB0004	AUGIER	4 COTE DES CHAPELIERS	318	127 000,00 €	2 appartements + un grenier		X
DIA0263622000717	AM0177,AM0140	BESSON ET MOUTON	68 RUE SIMONE SIGNORET	255	195 000,00 €	une maison		X
DIA0263622000716	CD0288	GAILLARD ET FERRIERES	16 AVENUE DE L ECOLE NORMALE	115	64 000,00 €	un appartement		X
DIA0263622000715	AC0580	VENZIN	4 RUE PIERRE BARNERON	406	45 000,00 €	un studio		X
DIA0263622000714	AB0392	ZAMORA	40 RUE PECHERIE	40	110 000,00 €	une maison		X
DIA0263622000713	BX0060	CRETIN	3 RUE ANTOINE DE CONDORCET	347	415 000,00 €	une maison		X
DIA0263622000711	BR0087,BR0070	SNC QUIDORT ET CIE	2 RUE DU DOCTEUR ABEL	5630	1 400 000,00 €	un local d'activité commerciale et professionnelle		X
DIA0263622000710	AC0766,AC0417	MONGHA	35 à 43 AVENUE du PRESIDENT HERRIOT	1657	107 500,00 €	un appartement + une cave		X